

Jaurès et le Maroc

Jaurès ET LE MAROC

UN LONG COMBAT POUR LA PAIX ET LE DROIT DES PEUPLES

RÉMI FABRE

JAURÈS ET LE MAROC UN LONG COMBAT POUR LA PAIX ET LE DROIT DES PEUPLES

RÉMI FABRE

AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.

SOMMAIRE

Introduction	5
La politique de pénétration pacifique	17
Face aux grandes manœuvres diplomatiques	23
De Tanger à Algésiras	29
Contre les aventures et exactions militaires	35
L'accord franco-allemand de février 1909	43
De l'étouffement du sultan à la marche sur Fès	47
De la marche sur Fès à la crise d'Agadir	53
Les règlements définitifs : l'accord Caillaux et le protectorat	59
Conclusion	75

INTRODUCTION

Dans un article intitulé « À Londres », paru dans *La Petite République* le 17 mai 1896, Jaurès s'efforçait quelques semaines avant le congrès socialiste international de Londres de jeter les bases d'une attitude pratique des socialistes dans ces questions « si redoutables pour la paix du monde et pour le socialisme international » de la politique coloniale. Il proposait trois règles pratiques qui pouvaient être adoptées et pratiquées par les socialistes de tous les pays : « 1° Vigilance incessante en faveur de la paix et contre les prétentions excessives des uns ou des autres. 2° Sollicitude constante pour les races opprimées, appelées peu à peu à une plus large autonomie et protégées au moins contre les pires excès de la violence ou de l'exploitation. 3° Extension des garanties internationales assurant à tous les peuples, en proportion de leur libre activité, l'usage des grandes routes historiques et économiques du globe...¹ »

1. Repris in Jean Jaurès, *Œuvres 2, Pour la Paix I : Les alliances européennes (1887-1903)*, Textes rassemblés, présentés et annotés par Max Bonnafous, Paris, Éd. Rieder, 1931, p. 103.

Si Jaurès semblait ainsi fort bien saisir, et de façon presque prémonitoire par rapport à la future question marocaine, le danger que représentaient les rivalités coloniales pour la paix européenne et mondiale, on pourrait trouver que du point de vue des colonisés, il ne formulait que des objectifs bien modestes, d'autant plus qu'il disait par ailleurs que la condamnation de principe par le socialisme international de la politique coloniale comme fruit du capitalisme ne suffisait pas, que la « civilisation socialiste » ne s'interdirait pas dans l'avenir de « rayonner sur les parties encore obscures de la planète », que « la loi d'expansion et de conquête » à laquelle cédaient actuellement tous les peuples semblait « irrésistible comme une loi naturelle² », et que si « une des nations européennes plus pénétrée de scrupules ou d'esprit démocratique que les autres s'interdisait systématiquement toute expansion coloniale, elle ne diminuerait pas d'un atome la somme des iniquités et des rapines commises en Afrique et en Asie », mais qu'elle « pourrait bien être dupe³ ».

Comme cela a souvent été remarqué, et comme cet article de 1896 pourrait l'attester, la « conversion » de Jaurès au socialisme au début des années 1890 n'a dans un premier temps pas fondamentalement modifié sa vision positive de la

2. *Ibid.* p. 100.

3. *Ibid.* p. 100-101.

colonisation. Disciple convaincu de Jules Ferry dans les années 1880, « colonial sans ambages⁴ » jusqu'au début des années 1890, il aurait simplement montré au lendemain de son adhésion au socialisme plus de vigilance pour opposer la bonne et la mauvaise colonisation, pour dénoncer les exactions commises au nom d'une mission civilisatrice qu'il importait de prendre davantage au sérieux.

La question marocaine, qui va faire l'objet de cette étude, et à laquelle Jaurès a consacré de 1903 à 1912 une bonne partie de ses forces, de ses interventions de parlementaire, de journaliste, de tribun, en même temps qu'il y a appliqué sa réflexion intellectuelle va, nous semble-t-il, contribuer à transformer de fond en comble cette attitude pour l'orienter nettement, comme l'avait déjà suggéré Madeleine Rebérioux⁵, et comme le soulignent Gilles Candar et Vincent Duclert dans leur récente biographie, « vers l'anticolonialisme⁶ ».

4. Gilles Candar, *Jaurès et l'Extrême-Orient. La patrie, les colonies, l'Internationale*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 2011.

5. Jean Jaurès, *Contre la guerre et la politique coloniale*, édité par Madeleine Rebérioux, Paris, Les Éditions sociales, 1959. Dans la présentation de cette anthologie publiée aux éditions du Parti communiste en pleine guerre d'Algérie pour le centenaire de la naissance de Jaurès, Madeleine Rebérioux insiste sur l'opposition déterminée de Jaurès à la politique coloniale, sans pour autant le présenter comme un anticolonialiste radical.

6. « Vers l'anticolonialisme » est le titre du chapitre XVI de la bibliographie de Candar et Duclert parue l'année du centenaire de la mort de Jean Jaurès : Gilles Candar, Vincent Duclert, *Jean Jaurès*, Paris, Fayard, 2014, p. 386-406.

Certes, la campagne de Jaurès sur le Maroc n'est-elle qu'un des aspects d'une évolution intellectuelle dont le volume 17 des œuvres de Jaurès intitulé *Le pluralisme culturel*⁷, récemment paru, révèle toute l'ampleur. Présentant le chapitre premier intitulé « Vers l'anticolonialisme⁸ », Jean-Numa Ducange montre bien l'admiration de plus en plus grande qu'éprouve Jaurès après 1900 pour les grandes civilisations, « notamment les pays musulmans et la Chine⁹ », dont il constate le réveil. Ducange souligne aussi la façon dont *l'Histoire socialiste de la Révolution française* a contribué, avec l'épisode de la révolte de Saint-Domingue, à la réflexion de Jaurès sur les questions coloniales. Enfin Ducange insiste sur le rôle de l'Internationale, qui, au congrès d'Amsterdam où elle incite les socialistes français à l'unification, leur demande de « s'opposer irréductiblement à toutes les expéditions coloniales¹⁰ ».

Néanmoins, c'est en s'opposant résolument à la conquête du Maroc que Jaurès a pris le plus de coups, vilipendé par une bonne partie de la presse, accusé de trahison et caricaturé en « marocain », et on peut estimer que ce combat spécifique a été du même coup essentiel ; il nous semble

7. Jean Jaurès, *Œuvres - Tome 17, Le pluralisme culturel*, Éd. établie par Jean-Numa Ducange et Marion Fontaine, Fayard, 2014.

8. Jean Jaurès, *Œuvres - Tome 17, op. cit.*, p. 15-258.

9. *Ibid.*, p. 18.

10. *Sixième congrès socialiste international tenu à Amsterdam du 14 au 20 août 1904. Compte-rendu analytique par le Secrétariat socialiste international*, Bruxelles, 1904, p. 43.

même qu'il a joué dans l'itinéraire intellectuel et politique de Jaurès un rôle de révélateur comparable à ce qu'avait été pour lui quelques années plus tôt l'affaire Dreyfus.

Mais la question du Maroc n'a pas été seulement un problème de politique coloniale et de rapport entre les civilisations. Elle a été aussi une question majeure de politique internationale. Si dans la plupart des prises de possession territoriales et conquêtes coloniales du XIX^e siècle, en Asie et en Afrique, des tensions entre grandes puissances européennes se sont produites, avec des menaces sur la paix dont pourrait témoigner l'épisode de Fachoda en 1898, seule la question marocaine, avec ses trois crises franco-allemandes de Tanger en 1905, Casablanca en 1908, et Agadir en 1911, a semblé pouvoir déboucher sur la grande guerre, européenne, l'affrontement généralisé des Puissances, que chacun redoutait en ces premières années du siècle, et singulièrement depuis le « coup de tonnerre » de Tanger de 1905. Question cruciale pour la montée des tensions, élément essentiel du rejeu de la grande faille entre la France et l'Allemagne ouverte depuis 1870, et donc rétrospectivement un des maillons de la chaîne qui aboutit à la Première Guerre mondiale, le Maroc a en même temps failli apparaître comme un laboratoire de règlement pacifique des tensions internationales, puisqu'il a donné lieu à trois accords, l'accord international d'Algésiras de 1906, en qui Jaurès a mis beaucoup d'espoirs, puis les deux accords de compromis

franco-allemands qui ont été conclus le 9 février 1909 et le 4 novembre 1911 après les crises de Casablanca et d'Agadir.

Nous avons donc affaire à une sorte de nœud où viennent s'entremêler plusieurs fils, ceux du débat colonial en France, à un moment où le consensus en faveur de l'Empire semble s'être réalisé après les virulentes contestations des années 1880 ; ceux de l'impérialisme colonial en acte, avec l'achèvement de la conquête française du Maghreb par l'utilisation pour établir le protectorat marocain d'un scénario politico-militaire bien rodé au XIX^e siècle, dans les précédents tunisien et malgache en particulier, mais qui se déroule à un moment nouveau où commencent à s'éveiller dans le monde musulman les nationalismes anticolonialistes du XX^e siècle ; ceux des relations internationales, de jeux et combinaisons diplomatiques complexes, avec des traités au grand jour ou secrets, des compromis, des compensations, des tractations menées du point de vue de la France avec la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, sans parler d'autres puissances plus éloignées du champ marocain, qu'elles soient alliées comme la Russie ou adversaires comme l'Autriche-Hongrie ; ceux tout particulièrement des relations franco-allemandes, dans leurs dimensions géopolitiques, militaires, économiques, mais aussi historiques, idéologiques, affectives, avec leurs répercussions dans le débat politique intérieur.

Il faut, nous semble-t-il, prendre en compte ce caractère pluridimensionnel de la question marocaine, ces plans multiples qui se recourent, interfèrent les uns sur les autres, pour comprendre les interventions de Jaurès, les choix qui ont été les siens à tel ou tel moment, les priorités qu'il a pu être amené à définir, avec parfois l'obligation de faire la part du feu et de tenir compte des rapports de force politiques nationaux et internationaux.

C'est surtout par rapport à la question coloniale, et souvent avec une attention toute particulière portée à la cause des colonisés marocains, que l'intervention de Jaurès sur le Maroc a été analysée. Georges Oved, dans son ouvrage *La gauche française et le nationalisme marocain, 1905-1955*¹¹ met bien en évidence l'évolution de la position de Jaurès, qui se dégage selon lui des tentations de la « pénétration pacifique¹² » pour défendre une politique d'opposition à la conquête que l'auteur qualifie de « résolument anticoloniale¹³ » ; une politique qui ne s'expliquerait pas seulement par son profond pacifisme, par son souci de ne pas voir s'aggraver la tension internationale, mais par sa volonté de défendre et de « faire valoir les droits de la nation marocaine qui affirme son

11. Georges Oved, *La gauche française et le nationalisme marocain : 1905-1955, Tome 1 : Le Maroc, banc d'essai d'une doctrine et d'une action anticoloniales*, Paris, L'Harmattan, 1984.

12. Georges Oved, *La gauche française et le nationalisme marocain, op. cit.*, p. 140.

13. *Ibid.*, p. 127.

identité face à l'envahisseur¹⁴ ». Dans *Le parti socialiste et l'Afrique du Nord*, Ahmed Koulakssis insiste davantage sur les positions colonialistes de départ. Il présente Jaurès, au moment où il s'empare de la question marocaine, comme une sorte de « journaliste » du fait colonial faute d'être « le théoricien français du colonialisme¹⁵ ». Son jugement ne s'exercerait que par rapport à deux critères dominants à ses yeux, le risque de guerre et l'action humanitaire, le premier critère jouant surtout dans son approbation de l'Entente cordiale, quitte, écrit Khoulakssis, à en oublier « le troc des territoires et des populations que son attachement aux principes de 1789 aurait dû lui faire dénoncer¹⁶ ». Le même auteur n'en marque pas moins l'évolution ultérieure de Jaurès, qui l'amène à « rompre avec ses anciennes idées », à accéder enfin à cette idée qu'il faut « cesser de voir ces peuples que le colonialisme a voulu soumettre par une politique de violence, d'inhumanité, de dure exploitation », « comme des enfants¹⁷ ». En résistant au « délire xénophobe¹⁸ » et en considérant le peuple marocain comme un peuple libre, en se montrant capable d'accepter la différence et de penser la résistance des Marocains comme le combat d'authentiques patriotes, Jaurès donnerait une leçon de tolérance et de morale

14. *Ibid.*, p. 140.

15. Ahmed Koulakssis, *Le parti socialiste et l'Afrique du Nord, de Jaurès à Blum*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 55.

16. *Ibidem.*

17. *Ibid.*, p. 76.

18. *Ibidem.*

politique. Mais cet « homme d'honneur », « qui apparaît bien seul, même dans son parti », ne livrerait plus alors, en 1912, qu'un « baroud d'honneur¹⁹ ».

Charles-André Julien, dans *Le Maroc face aux impérialismes*, souligne pour sa part également l'élévation d'esprit et la lucidité de Jaurès dans son soutien à l'indépendance du Maroc, et insiste à plusieurs reprises sur la « documentation de première main » et « la remarquable étude critique des documents » qu'on trouve dans les interventions de Jaurès²⁰. Ces interventions, ajoute Julien, fournissent « de multiples renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs²¹ » et qui ont été, selon lui, trop négligés par les historiens.

Jaurès, souvent mentionné dans une perspective anticolonialiste par les historiens de la colonisation, est moins présent dans les études qui abordent la question marocaine du point de vue des relations internationales, que ce soit sur le plan politique ou sur le plan économique, comme les ouvrages de Pierre Guillen²² et de Jean-Claude Allain²³. Il est

19. *Ibidem.*

20. Charles-André Julien, *Le Maroc face aux impérialismes : 1415-1956*, Paris, Éd. Jeune Afrique, 1978, p. 77, note 35.

21. *Ibid.*, p. 51, note 59.

22. Pierre Guillen, *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*, Paris, P.U.F., 1967 ; Pierre Guillen, *Les emprunts marocains : 1902-1904*, Paris, Publications de la Sorbonne, Éd. Richelieu, s. d.

23. Jean-Claude Allain, *Agadir 1911 : Une crise impérialiste en Europe pour la conquête du Maroc*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976.

frappant de constater en particulier que dans l'ouvrage de référence publié par Jean-Claude Allain sur la crise d'Agadir, ouvrage qui constitue une mise au point essentielle sur toute l'histoire de la politique marocaine de la conférence d'Algésiras à l'accord de novembre 1911, Jaurès est pour ainsi dire totalement absent.

Au total, il nous a semblé utile de reprendre le dossier, d'autant plus qu'il n'existait pas à ce jour d'étude uniquement consacrée à Jaurès et le Maroc, malgré l'abondance des documents disponibles. De septembre 1903 à juillet 1913, on recense en effet dans l'édition des œuvres de Jaurès de Max Bonnafous, dont les volumes intitulés « Pour la paix » rassemblent l'essentiel des interventions de Jaurès sur le Maroc, 174 articles de presse et 26 interventions parlementaires. Ce corpus marocain sur lequel nous avons travaillé occupe 563 pages de texte réparties entre quatre volumes couvrant respectivement les périodes 1903-1906, 1906-1908, 1908-1911 et 1912-1914²⁴. Son étude permet

24. Il s'agit des volumes suivants : Jean Jaurès, *Œuvres 3, Pour la Paix II, La paix menacée (1903-1906)*, Textes rassemblés, présentés et annotés par Max Bonnafous, Paris, Éd. Rieder, 1931, 476 p. ; Jean Jaurès, *Œuvres 5, Pour la Paix III, Le guépier marocain (1906-1908)*, Textes rassemblés, présentés et annotés par Max Bonnafous, Paris, Éd. Rieder, 1933, 424 p. ; Jean Jaurès, *Œuvres 7, Pour la Paix IV, Europe incertaine (1908-1911)*, Textes rassemblés, présentés et annotés par Max Bonnafous, Paris, Éd. Rieder, 1934, 441 p. ; Jean Jaurès, *Œuvres 9, Pour la Paix V, Au bord de l'abîme (1912-1914)*, Textes rassemblés, présentés et annotés par Max Bonnafous, Paris, Éd. Rieder, 1939, 405 p. Nous renverrons désormais à ces volumes sous l'appellation « *Pour la paix II, III, IV, ou V* ».

d'aborder la question dans ses différentes dimensions, qui renvoie à l'histoire des relations internationales et de la paix européenne comme à l'histoire de la conquête et de l'impérialisme colonial.

Cette approche multidimensionnelle, ce travail de prise en compte de tous les facteurs qui interfèrent nous paraît instructif. Il permet dans le cas d'un homme politique qui cherche à agir sur les événements d'apprécier ses déclarations, ses prises de position, ses choix, en fonction du contexte, des possibilités entrevues et des priorités assumées ou implicites, et cela peut conduire à dénouer ou à relativiser des contradictions apparentes, et à mieux cerner, au-delà des apparences, la réalité d'une évolution politique et intellectuelle. Bien sûr n'avons-nous pas affaire ici au cas d'un homme confronté au pouvoir et à la nécessité de gouverner. Mais Jaurès dans la question marocaine cherche bien pourtant à proposer des alternatives raisonnables, à trouver dans le champ des possibles des solutions crédibles, à combiner, pour employer des expressions qui ne lui auraient pas forcément convenu, éthique de conviction et éthique de responsabilité.

LA POLITIQUE DE PÉNÉTRATION PACIFIQUE

C'est à la rentrée d'automne 1903 que Jaurès commence à s'intéresser au Maroc. Initiées dès 1900 avec l'occupation des oasis sahariennes du Touat aux confins du Maroc, de la Mauritanie et de l'Algérie, les opérations militaires s'étaient développées au cours de l'été 1903 dans le Sud-Oranais contre des tribus berbères nomades. Le 2 septembre 1903 donc, un détachement français de la Légion étrangère fut surpris à El Moungar par « les Berabers », le combat se soldant par la mort de 38 soldats français dont deux officiers. La nouvelle a déclenché une assez vive émotion en métropole où le chiffre des pertes a été grossi. Elle a eu pour conséquence le renforcement des moyens militaires, avec la nomination, à l'initiative du gouverneur de l'Algérie Jonnart, du colonel Lyautey, bientôt promu général, à la tête des forces du Sud-Oranais. Ce dernier met en œuvre dès l'automne 1903 une pénétration progressive dans le Sud-Est marocain, selon la stratégie, expérimentée à Madagascar, de la « tache d'huile ».

Dès l'automne 1903, Jaurès est convaincu qu'il existe un « grand danger²⁵ », un projet de conquête militaire élaboré par « tout un parti militaire et colonial qui rêve de mettre la main sur le Maroc par une grande expédition²⁶ ». Cette politique qui consisterait pour la France à « envoyer une armée sur le territoire marocain et y établir par la force son protectorat²⁷ » est présentée par Jaurès comme une « politique insensée et vraiment criminelle²⁸ ». Quel est exactement ce parti militaire et colonial ? Jaurès parle de manière un peu vague de « grands chefs²⁹ » militaires désireux de « résoudre par l'épée le problème marocain³⁰ », et fait allusion à la pression exercée par le groupe colonial de la Chambre, en citant plutôt ceux de ses membres qui figurent dans l'opposition au gouvernement Combes, tel l'ancien gouverneur de l'Indochine Paul Doumer, ainsi que des figures non parlementaires comme l'ancien ministre des Affaires étrangères Gabriel Hanotaux, ou l'ancien résident général en Tunisie René Millet. Il ménage en revanche les parlementaires qui appartiennent à la majorité du Bloc des gauches, comme les deux députés algériens Gaston Thomson et Eugène Étienne, personnages clés du parti colonial et du lobby marocain.

25. « Un grand danger », *La Dépêche de Toulouse*, 19 septembre 1903. *Pour la paix II*, p. 33-36.

26. *Ibid.*, p. 33.

27. *Ibidem*.

28. *Ibidem*.

29. *Ibid.*, p. 34

30. *Ibidem*.

Face à cette néfaste politique de conquête militaire, en laquelle il voit une aventure très coûteuse en hommes et en argent, Jaurès défend une politique de « pénétration pacifique³¹ » au Maroc. Il le fait en particulier à la Chambre des députés les 20 et 23 novembre 1903 dans une intervention qui se termine par le dépôt d'une proposition ainsi libellée : « La chambre invite le gouvernement à inscrire dans le prochain budget des crédits au budget des Affaires étrangères et des crédits de subvention au budget algérien pour développer pacifiquement chez les tribus musulmanes qui avoisinent l'Algérie, d'accord avec ces tribus et avec les autorités dont elles relèvent, des œuvres de civilisation : caisses de réserve contre la famine, distribution de grains, écoles, infirmeries, soins médicaux, marchés, voies de communication³². » Malgré l'approbation d'Eugène Étienne, la proposition Jaurès a été, sur la demande du ministre des Affaires étrangères Delcassé, renvoyée pour examen aux deux commissions des Affaires extérieures et du Budget, et par la suite enterrée³³.

Cette « politique de pénétration pacifique » était une alternative à une politique de conquête militaire, qui n'était toutefois affichée ni par le gouvernement ni par les

31. *Ibid.*, p. 35.

32. *Pour la paix II*, p. 52.

33. Le renvoi est voté par 440 voix contre 114.

ténors du parti colonial qui se répandaient en propos lénifiants. Ainsi Eugène Étienne à la Chambre n'hésite-t-il pas à déclarer que « tous nos efforts tendent à amener la paix³⁴ » et à réclamer simplement pour l'armée française un droit de légitime défense et de protection des populations. Jaurès lui-même, au reste, reconnaissait qu'il existait des « mesures nécessaires de répression et de police³⁵ ». Dans son discours du 20 novembre 1903, il se déclare convaincu que la France a au Maroc « des intérêts de premier ordre » et que « ces intérêts mêmes lui créent une sorte de droit³⁶ ». Ce droit, ajoute Jaurès, est justifié par le fait que « la civilisation que [la France] représente en Afrique auprès des indigènes est certainement supérieure à l'état présent du régime marocain ». Même s'il rappelle que ses amis et lui ont dénoncé dans la politique suivie à l'égard des indigènes des « lacunes », des « violences », des « vices », des « injustices »³⁷, Jaurès se déclare « obligé de constater [...] que malgré ses infirmités et ses vices, le régime français, en Algérie et en Tunisie, donne aux indigènes, aux musulmans, des garanties de sécurité, des garanties de bien-être, des moyens de développement infiniment supérieurs à ceux de ce régime marocain spoliateur, anarchique, violent, mauvais, qui absorbe et dévore toutes les

34. *Pour la paix II*, p. 49 (débat du 23 novembre 1903).

35. *Pour la paix II*, p. 41 (discours du 20 novembre 1903).

36. *Ibid.*, p. 42.

37. *Ibidem*.

ressources du pays, qui est secoué par les soubresauts d'un fanatisme morbide et bestial³⁸ ».

Au-delà de ces affirmations encore bien marquées du sceau de l'idéologie coloniale, ce qui est frappant dans les positions de Jaurès au moment où il se saisit de la question marocaine est son hostilité au pouvoir du sultan. Il redoute que les représentants de la France³⁹ se fassent les coopérateurs douaniers, les coopérateurs fiscaux du maghzen⁴⁰, l'aidant à imposer aux tribus un régime fiscal « détestable », « qui leur prend tout et qui ne leur donne rien⁴¹ ». Bien loin de se faire l'instrument de la maîtrise territoriale et fiscale exercée par le sultan sur des tribus qui veulent rester indépendantes, la France devrait, selon Jaurès, s'entourer au contraire « d'une ceinture de tribus dévouées à la France, acquises peu à peu à notre civilisation⁴² ».

Très vite pourtant, Jaurès a commencé à modifier ces positions, tant devant les exactions, empiétements et bavures militaires qu'il va constater que du fait des implications internationales de la question marocaine.

38. *Ibid.*, p. 42-43.

39. En particulier dans le protocole franco-marocain signé le 20 juillet 1901.

40. Tel est le nom qu'on donnait traditionnellement au gouvernement de l'État marocain.

41. *Pour la paix II*, p. 45 (discours du 20 novembre 1903).

42. *Pour la paix II*, p. 51 (discours du 23 novembre 1903).

FACE AUX GRANDES MANŒUVRES DIPLOMATIQUES

La période 1902-1904 est celle des grandes manœuvres diplomatiques orchestrées par le ministre des Affaires étrangères Delcassé par lesquelles la France cherche à obtenir de l'Italie et de la Grande-Bretagne les mains libres au Maroc, tout en négociant un compromis avec l'Espagne. Il faut souligner qu'une bonne partie de ces manœuvres a dans un premier temps échappé à Jaurès, ce qui suggère que malgré sa position semi-officielle de ces années⁴³, il ne disposait pas de moyens d'information dans les milieux fermés de la diplomatie. Il ne semble rien avoir su de la clause marocaine de l'entente franco-italienne établie par les accords secrets Prinetti-Barère du 10 juillet 1902, qui contiennent la reconnaissance réciproque de l'influence italienne sur la Tripolitaine-Cyrénaïque et de la France sur le Maroc, chaque puissance pouvant procéder « au moment qu'elle jugera opportun et sans que l'action de l'une d'elles soit nécessairement subordonnée à celle de l'autre » à son expansion dans la zone d'influence qui lui est reconnue.

43. Il est vice-président de la Chambre et passe pour l'inspirateur de la politique du gouvernement Combes.

Pour les négociations avec la Grande-Bretagne et l'Espagne, Jaurès s'est peut-être un peu plus interrogé sur le dessous des cartes. A l'automne 1903, dans ses premiers articles sur le Maroc, il écrit que « des dépêches sensationnelles annonçant que la France a reçu toute permission de l'Angleterre et de l'Espagne d'établir son protectorat au Maroc sont affichées en Algérie⁴⁴ ». Mais il semble penser qu'il s'agit plutôt de rumeurs diffusées par « le parti militaire et colonial » que de réalités objectives. Il ne paraît pas avoir eu connaissance du traité secret franco-espagnol, signé le 3 octobre 1904, qui envisage en cas de « modification du *statu quo* » au Maroc un partage en sphères d'influence donnant à la France l'essentiel, et laissant à l'Espagne une portion limitée au pourtour méditerranéen et au versant septentrional de la zone montagneuse du Rif.

Dans la conclusion de l'Entente cordiale, le problème marocain n'était pas dissimulé, la déclaration concernant l'Égypte et le Maroc constituant le premier volet de l'accord franco-britannique du 8 avril 1904. Jaurès, comme tous ses contemporains, a pu y lire que les deux pays n'avaient l'intention de changer ni l'état politique de l'Égypte ni celui du Maroc, mais que la France s'engageait à ne pas entraver l'action de la Grande-Bretagne en Égypte et à ne pas

demander qu'un terme soit fixé à son occupation du territoire égyptien, pendant que la Grande-Bretagne reconnaissait qu'il incombait à la France, puissance limitrophe du Maroc, de veiller à la tranquillité de ce pays et de prêter son assistance à toutes les réformes administratives, économiques et financières dont le pays avait besoin. Jaurès ne semble pas avoir connu dans l'immédiat la déclaration secrète qui complète ce texte et qui explicite juste un peu plus les choses en envisageant les cas où « par la force des circonstances l'un des deux gouvernements serait contraint de modifier sa politique à l'égard de l'Égypte ou du Maroc en y introduisant des réformes tendant à assimiler leur législation à celle des autres pays civilisés » tout en délimitant la portion de la côte méditerranéenne qui serait confiée à l'Espagne le jour où le sultan cesserait d'exercer sur elle son autorité.

À partir de l'Entente cordiale, la question marocaine devient un enjeu majeur pour l'équilibre et la paix européenne. Jaurès en a-t-il eu immédiatement conscience ? À lire son intervention dans le débat sur la ratification de l'accord franco-anglais, on peut estimer qu'il est de tous les orateurs de la gauche, y compris parmi les socialistes, celui qui a le plus nettement formulé l'existence d'un danger dans ce qu'il saluait par ailleurs comme une réconciliation historique et une grande avancée de la paix. Jaurès, en effet, avertit que le traité franco-britannique ne devait pas être tourné contre l'Allemagne, qu'il importait de dire nettement

44. « Un grand danger », *La Dépêche de Toulouse*, 19 septembre 1903. *Pour la paix II*, p. 34.

que « dans notre pensée, dans le sens profond de cet accord, il a une valeur de conciliation et de paix, il n'a aucune valeur secrète d'hostilité ou de défiance systématique à l'égard de qui que ce soit dans le monde⁴⁵ ».

Vigilant à l'égard de la réaction de l'Allemagne, Jaurès l'est tout autant sur la question marocaine, à laquelle il consacre toute la dernière partie de son intervention. Ses propos laissent entrevoir un certain infléchissement de ses positions. Non qu'il renonce à prôner une politique de pénétration pacifique, puisqu'il estime au contraire que celle-ci est pleinement légitimée dès lors que « l'Angleterre a proclamé le droit exclusif de la France, sauf entente amicale avec l'Espagne, d'organiser le Maroc⁴⁶ ».

Mais il modifie sa perspective par rapport aux questions financières. Si en 1903 il avait dénoncé une politique de complaisance envers les exactions fiscales du sultan, coupable principal dont la France se faisait le complice, presque le valet, désormais il redoute que l'accord financier de 1904 ne laisse pas d'autre choix au sultan que d'accroître encore ces « impôts usuraires⁴⁷ », dans la mesure où l'hypothèque prise sur les douanes comme garantie de l'emprunt contracté par lui le

45. *Pour la paix II*, p. 123 (discours du 10 novembre 1904).

46. *Ibid.*, p. 133.

47. *Ibid.*, p. 134. Jaurès répète l'adjectif « usuraire » à de nombreuses reprises.

privait de l'essentiel de ses ressources. Ce ne serait plus le sultan mais ses créanciers, un consortium de banques françaises conduit par la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui porteraient la responsabilité principale, avec leurs « convoitises pressantes » et leurs « intérêts d'arrérages⁴⁸ », de l'aggravation des impôts sur les tribus.

Par ailleurs, Jaurès se montre plus ferme dans son refus des opérations militaires, et dénonce sans hésiter les « expéditions téméraires⁴⁹ » du général Lyautey en plein cœur du territoire marocain au cours de l'été 1904. Outre le silence des ministres de la Guerre et des Affaires étrangères, on remarque que les dénégations des deux députés d'Algérie, Étienne et Thomson, tombent lorsque, après avoir nié que nos troupes fussent à Guefait, à près de 70 km à l'ouest d'Oujda⁵⁰ qui marque aujourd'hui la frontière avec l'Algérie, Thomson réagit en répliquant aux propos de Jaurès, affirmant que l'armée avait bombardé Guefait : « Combien de tués ? Pas un !⁵¹ » Cette sorte d'aveu suscite, selon le compte-rendu paru au *Journal officiel*, des mouvements divers. C'est la première fois que Jaurès fait preuve sur le Maroc d'une

48. *Ibid.*, p. 135.

49. *Ibid.*, p. 136.

50. Guefait est pratiquement située sur la route de Fès, en tout cas sur l'axe passant par Tlemcen et Oujda, et qui va du Sud-Oranais à Fès, alors capitale du Maroc.

51. *Pour la paix II*, p. 138 (discours du 10 novembre 1904).

pratique qui va lui devenir familière, celle de révéler des faits cachés en s'appuyant sur une solide information.

Malgré tout, bien sûr, Jaurès termine son intervention du 10 novembre 1904 par une approbation de l'Entente cordiale. Il n'a pas fait le lien entre ses deux inquiétudes affirmées : ne pas présenter l'Entente cordiale comme un dispositif tourné contre l'Allemagne, et ne pas l'utiliser pour conquérir le Maroc. Or, au printemps 1905 la crise de Tanger va montrer à quel point les deux problèmes étaient imbriqués puisque c'est contre l'expansion française au Maroc et l'attribution diplomatique du Maroc à la France sans avoir consulté l'Allemagne qu'est décidée la visite de Guillaume II à Tanger le 31 mars 1905. L'empereur allemand va s'y présenter comme le garant de l'indépendance et de la souveraineté du sultan.

DE TANGER À ALGÉSIRAS

Dès qu'éclate la crise de Tanger, Jaurès reproche au ministre des Affaires étrangères Delcassé d'avoir tenu l'Allemagne à l'écart de ses négociations sur le Maroc, de l'avoir systématiquement ignorée sans même respecter les usages diplomatiques. Il repousse « l'hypothèse scélérate et folle d'une guerre éclatant entre les deux peuples à propos de cette question marocaine qui n'a un intérêt vital ni pour l'une ni pour l'autre⁵² », et il prône l'ouverture de négociations avec l'Allemagne⁵³, semblant même dans un premier temps préférer cette voie bilatérale à la réunion d'une conférence internationale qui tendrait « à constituer une sorte de tribunal d'appel devant lequel serait traduit l'accord franco-anglais⁵⁴ ».

Le 6 juin 1905, la démission de Delcassé exigée par Rouvier, président du Conseil, fait retomber la tension. Jaurès s'est réjoui de ce « commencement » de victoire de la paix, et le 17 juin, dans un article intitulé « Par le droit », il se prononce pour l'acceptation de proposition de conférence

52. « L'un et l'autre », *L'Humanité*, 24 avril 1905. *Pour la paix II*, p. 198.

53. *Pour la paix II*, p. 196 (discours à la Chambre du 19 avril 1905).

54. « L'un et l'autre », *L'Humanité*, 24 avril 1905. *Pour la paix II*, p. 197.

internationale sur le Maroc pour signifier à l'Allemagne « non seulement que nous voulons tenir compte au Maroc de tous les intérêts, non seulement que cette méthode internationale nous paraît excellente à prévenir et réduire les conflits, mais que nous n'avons contre l'Allemagne aucun dessein d'hostilité, que nous ne voulons servir contre sa politique et son influence dans le monde aucun parti pris⁵⁵ ».

Le coup de tonnerre de Tanger a été un révélateur des risques de guerre franco-allemande et a cristallisé le débat sur la paix et la guerre qui s'est développé avec beaucoup de passion durant tout l'été et l'automne 1905 ; Jaurès rompant des lances contre Clemenceau⁵⁶ et défendant les pacifistes juridiques attaqués avec virulence par le directeur de la *Revue des Deux Mondes*, Ferdinand Brunetière⁵⁷.

Mais c'est aussi pour la question marocaine et la façon dont Jaurès l'aborde que l'épisode de Tanger constitue un tournant important. Son objectif n'est plus la pénétration pacifique française. Après avoir accepté l'idée de conférence

55. « Par le droit », *L'Humanité*, 17 juin 1905. *Pour la paix II*, p. 222.

56. La polémique se développe par voie de presse entre *L'Humanité* et *L'Aurore*, avec parfois aussi des articles dans *La Dépêche de Toulouse* où écrivent les deux contradicteurs. Jaurès y consacre sept longs articles de juillet à septembre 1905. *Pour la paix II*, p. 271-296.

57. Ferdinand Brunetière publie dans la *Revue des Deux Mondes* le 15 juillet 1905 un article intitulé « Les mensonges du pacifisme », qui attaque vivement les pacifistes, en particulier les pacifistes juridiques Frédéric Passy et d'Estournelles de Constant. La polémique se poursuit durant tout l'automne.

internationale, Jaurès en vient en effet à défendre une internationalisation du Maroc. Il ne rompt pas totalement encore avec l'idéologie coloniale, puisqu'il estime que cette solution permettrait, tout en maintenant la souveraineté du sultan, de l'amener à laisser « se développer la civilisation dans son empire » sans que nous ayons à assumer « les charges et les périls d'une action isolée⁵⁸ ». Mais c'est une autre dimension qui est sans doute pour lui essentielle : un Maroc internationalisé pourrait devenir une sorte de laboratoire de l'entente européenne, un prototype où pourrait être expérimenté un processus de concertation entre les Puissances, de régulation juridique et d'arbitrage international qui devait progressivement s'entendre à l'ensemble des relations internationales.

De la fin de l'année 1905 au printemps 1906, Jaurès va beaucoup insister pour que les négociations d'Algésiras aboutissent et apprécier l'accord intervenu le 31 mars entre onze puissances européennes, les États-Unis, et le Maroc, comme une victoire de la paix, en même temps que de l'arbitrage : « C'est parce que tous les peuples du monde, moins directement intéressés à la question ont joué entre la France et l'Allemagne le rôle d'arbitres que le conflit ne s'est point exaspéré. C'est un précédent remarquable⁵⁹ », pouvait

58. « La question marocaine », *L'Humanité*, 2 septembre 1905. *Pour la paix II*, p. 321.

59. « Après Algésiras », *L'Humanité*, 3 avril 1906. *Pour la paix III*, p. 62.

écrire Jaurès alors même que devait se réunir l'année suivante la deuxième conférence de La Haye justement consacrée à l'arbitrage.

Pourtant, l'acte d'Algésiras a été plutôt comme le craignait en même temps Jaurès une « trêve courte et inquiète » qu'une « certitude de paix durable⁶⁰ ». Du point de vue marocain par ailleurs, comme l'écrit Jean-Claude Allain, « la souveraineté chérifienne proclamée *in abstracto* en sort effectivement limitée dans une foule de domaines placés sous une surveillance collective aux fins d'empêcher son absorption par une seule puissance⁶¹. » Le tout, écrit le même auteur, donnait assurément « un sérieux frein frein [...] à l'expansion française », plaçant des « chicanes juridiques et administratives⁶² » sur la route du protectorat. Mais il souligne en même temps que la France, en particulier par la position privilégiée qui lui était reconnue dans les deux institutions internationales créées, la Banque d'État du Maroc et la police des ports, pouvait contourner ces obstacles et poursuivre au Maroc une pénétration dont la domination demeurerait l'objectif.

Dès la fin 1906, on voit donc Jaurès se dresser au nom d'Algésiras contre la reprise de la poussée conquérante

60. *Ibidem*.

61. Jean-Claude Allain, *Agadir 1911, op. cit.*, p. 36.

62. *Ibidem*.

de la France. En décembre, au moment où l'on discute de la ratification de l'acte d'Algésiras, mais où l'envoi d'une escadre franco-espagnole devant Tanger lui paraît excéder le mandat donné à la France, Jaurès adresse au gouvernement et à ses collègues députés cet avertissement : « Ne forcez pas, ne violez pas l'acte d'Algésiras, ne permettez pas que le Maroc devienne le point malade où affluent toutes les humeurs malsaines de l'Europe, toutes les convoitises, tous les orgueils, toutes les déceptions, toutes les violences, toutes les cupidités⁶³. »

Mais c'est à partir de l'été 1907 que les choses s'accroissent et que pour dénoncer la politique française enlisée dans le guépier marocain, la voix de Jaurès s'élève de plus en plus souvent, avec de plus en plus de véhémence et d'indignation. Il faut souligner que la position politique de Jaurès a alors changé. Il n'est plus l'homme d'influence qui passait, entre 1902 et 1904, pour l'inspirateur, voire pour le chef occulte du ministère Combes. Il est désormais le socialiste révolutionnaire, opposant irréductible du gouvernement Clemenceau, accusé par une partie de ses anciens alliés radicaux de collusion avec Gustave Hervé et les Sans Patrie de l'anarcho-syndicalisme, et devenu pour les nationalistes « Herr Jaurès », l'agent du kaiser. À ces qualificatifs s'ajoute

63. *Pour la paix III*, p. 81 (discours à la Chambre du 6 décembre 1906).

bientôt celui de « marocain », sa défense de l'indépendance du Maroc devenant aux yeux des nationalistes un autre aspect de sa trahison de la patrie.

CONTRE LES AVENTURES ET EXACTIONS MILITAIRES

L'année 1907 où la France est gouvernée par Clemenceau, avec au quai d'Orsay Stephen Pichon et au ministère de la Guerre le général Picquart, constitue incontestablement un tournant dans le déploiement de forces militaires au Maroc. La signature par le sultan Abd El Aziz de l'acte d'Algésiras le 18 juin 1906 avait déclenché de sérieux remous, et on voit s'ébaucher, en général au nom de l'Islam, des formes de rébellion qui s'en prennent au sultan mais aussi aux étrangers, et en particulier aux Français. À la suite de l'assassinat à Marrakech du docteur Mauchamp le 19 mars 1907, la France répond à l'autre bout du Maroc par l'occupation d'Oujda, menée par la division d'Oran du général Lyautey le 27 mars 1907. Lyautey poursuivra ensuite systématiquement mais assez discrètement l'occupation de toute la partie orientale du Maroc le long de la frontière avec l'Algérie. Mais c'est au cours de l'été que l'intervention de l'armée française prend une autre dimension. Le 30 juillet 1907, neuf ouvriers européens, dont trois Français, travaillant sur un chantier pour l'aménagement du port de Casablanca sont tués par une foule marocaine. Jaurès, s'appuyant sur

l'ouvrage que venait de publier un témoin, Georges Bourdon⁶⁴, soutiendra à la Chambre le 27 mars 1908 que la foule réagissait au passage des rails de la voie ferrée en construction au milieu d'un cimetière musulman⁶⁵. Toujours est-il que la réaction militaire française est très forte. Le 5 août, en représailles, un navire de guerre français bombarde le port et les quartiers d'habitation de Casablanca. Le nombre des victimes fut évalué selon les sources de 600 à 1 500 morts et une bonne partie de la ville a été détruite. Ce bombardement a été suivi du débarquement des troupes françaises et de la répression dans la ville. Face à la poursuite de révoltes indigènes, l'armée française va progressivement étendre ensuite sa domination sur la Chaouïa, région de près de 14 000 km² autour de Casablanca. La poussée est d'abord prudente sous le général Drude à l'automne 1907. Mais à partir du début 1908, son successeur le général d'Amade, va procéder à l'occupation de la quasi-totalité de la Chaouïa jusqu'à Settat, une conquête accompagnée de massacres et de « bavures », en particulier lors des événements du 15 mars 1908 sur lesquels nous allons revenir.

La situation au Maroc en 1907 et 1908 est d'autant plus dramatique que la poussée française se double d'une

64. Georges Bourdon, *Ce que j'ai vu au Maroc - Les journées de Casablanca*, Paris, P. Laffitte, 1908.

65. *Pour la paix III*, p. 298 (discours à la Chambre du 27 mars 1908).

guerre civile entre Marocains opposant le sultan officiel Abd El Aziz à son frère aîné Moulay Hafid, qui avec l'appui d'une bonne partie du peuple, des tribus et de personnalités religieuses, prend la tête d'une guerre sainte. Moulay Hafid est proclamé sultan à Marrakech dès le 16 août 1907. Il entrera à Fès le 7 juin 1908. Abd El Aziz, soutenu presque jusqu'à la fin par la France, est définitivement vaincu le 19 août 1908. Moulay Hafid sera officiellement reconnu par les Français et l'ensemble du corps diplomatique international de Tanger le 5 janvier 1909⁶⁶.

Pendant toute cette période, Jaurès mène une campagne inlassable contre une politique marocaine qu'il présente comme contraire aux engagements d'Algésiras, aventuriste, irresponsable, et parfois criminelle. Soit par de longs discours comme le 24 janvier ou le 27 mars 1908, soit par des questions, des interventions plus courtes comme le 10 février, le 24 février, le 11 juin, le 7 juillet. Il harcèle le gouvernement pour connaître la vérité sur les opérations militaires, pour dénoncer les engagements d'évacuation non tenus, la violation du pacte d'Algésiras, le soutien selon lui obstiné et inadmissible donné à Abd El Aziz — Jaurès ayant annoncé très tôt la victoire inéluctable de Moulay Hafid. Stephen Pichon, son principal interlocuteur, même si à

66. Charles-André Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 77.

plusieurs reprises Clemenceau intervient directement dans le débat, pourra dans une interview à la presse donnée à *L'Écho de Paris* fin août 1908 se déclarer soulagé de ne pas avoir à subir grâce aux vacances parlementaires l'intervention hebdomadaire de Jaurès⁶⁷ !

Jaurès a continué, nous l'avons dit, à se réclamer de l'acte d'Algésiras, ce qui l'a amené dans un premier temps à opposer après le meurtre du docteur Mauchamp comme alternative à l'intervention unilatérale de la France à Oujda, qu'il présente comme une absurdité⁶⁸, l'éventualité d'une opération internationale pour le maintien de l'ordre et la sécurité des Européens si leur vie était mise en péril. À partir de l'automne 1907, Jaurès va toutefois mettre sous le boisseau cette proposition, sans doute du fait de l'opposition des socialistes allemands à toute opération de police internationale, mais surtout parce qu'il est convaincu, à partir du bombardement de Casablanca, que l'agresseur principal est du côté de l'armée française, et peut-être la légitime défense du côté marocain.

En tout cas, on est frappé par l'évolution de sa réflexion sur le monde musulman. Dans son grand discours

67. C'est Jaurès qui fait cette remarque avec une touche d'ironie à l'égard de Pichon qui imprègne tout son article au titre évocateur : « Acculé », *L'Humanité*, 26 août 1908. *Pour la paix III*, p. 367.

68. « Dans une impasse », *L'Humanité*, 26 avril 1907. *Pour la paix III*, p. 95.

du 24 janvier 1908 où il a fustigé le soutien à Abd El Aziz, il souligne l'éveil du monde musulman avant même que la révolution jeune-turque ne vienne le conforter dans sa réflexion. On peut citer ses paroles qui ne manquent pas de nous interpeller aujourd'hui :

« Quelle figure, s'écrie-t-il, si vous êtes maintenant pour les Marocains le peuple d'Europe qui exerce le plus violemment la force des armes, quelle figure ferez-vous devant ce monde de l'Islam qui commence à s'éveiller ? [...] Deux mouvements, deux tendances inverses se le disputent : il y a les fanatiques qui veulent en finir par la haine le fer et le feu avec la civilisation européenne et chrétienne, et il y a les hommes modernes, les hommes nouveaux [...] il y a toute une élite qui dit : l'Islam ne se sauvera qu'en se renouvelant, qu'en interprétant son vieux livre religieux selon un esprit nouveau de liberté, de fraternité, de paix. [...] Et c'est à l'heure où ce mouvement se dessine que vous fournissez aux fanatiques de l'Islam le prétexte, l'occasion de dire : « Comment se réconcilier avec cette Europe brutale ? Voilà la France, la France de la justice et de la liberté, qui n'a contre le Maroc d'autre geste que les obus, les canons, les fusils⁶⁹. »

À la suite de ce débat, Jaurès et ses amis socialistes seront vivement attaqués pour n'avoir pas voté le 28 janvier 1908 l'ordre du jour de confiance au gouvernement assorti

69. *Pour la paix III*, p. 241-242 (discours à la Chambre du 24 janvier 1908).

des félicitations aux officiers et soldats combattant en Afrique. La polémique va se faire encore plus âpre en mars 1908 quand Jaurès dénonce à la Chambre le massacre commis par les troupes du général d'Amade le 15 mars. À Bou Nouala dans la Chaouïa, les troupes avaient détruit, d'abord par un bombardement d'artillerie, puis dans une charge à la baïonnette, un rassemblement de population civile massée dans les tentes d'un douar pour écouter un prêcheur religieux. Les victimes avaient été évaluées à 1 500 personnes. Jaurès, dans son discours⁷⁰ où il interpelle le gouvernement, s'efforce de reconstituer les faits en s'appuyant sur le premier récit qui était paru dans *Le Matin*, puis sur le compte-rendu différent donné par l'agence Havas. Les dénégations du général Picquart, ministre de la guerre, puis de Clemenceau lui-même, ne portent pas sur le nombre de victimes (il y avait eu un spahi tué du côté français et le chiffre de 1 500 morts marocains est donné par Jaurès), mais sur les circonstances du drame, avec, en particulier, l'affirmation que le général d'Amade aurait arrêté le feu et sauvé les femmes et les enfants.

Jaurès réclame que toute la lumière soit faite par des documents précis et des récits contrôlés, déclarant lui-même avoir entre les mains la lettre d'un soldat disant que des membres de la colonne lui avaient affirmé que « tout y avait

70. *Pour la paix III*, p. 297-319 (discours à la Chambre du 27 mars 1908). La partie de l'interpellation consacrée à la journée du 15 mars se trouve p. 301-308.

passé » et que « les enfants et les femmes avaient été tués⁷¹ ». Il ira plus loin ensuite en révélant une lettre d'un ingénieur de Casablanca qui indiquait : « Le 15 mars tout a été massacré, les femmes et les enfants. C'était une leçon nécessaire »⁷². [...] « Qui pourrait suspecter le témoignage de ce colonial implacable ?⁷³ », commente Jaurès. Il ne se contente toutefois pas de ces aveux indirects, mais par l'examen attentif des rapports officiels, l'analyse des non-dits, des sous-entendus, des vraisemblances, la confrontation des différentes versions de rapports « révisés, remaniés, retouchés⁷⁴ », il met en évidence le caractère indiscutable des faits, de « l'odieuse et sinistre besogne qui fut accomplie, au nom de la civilisation, par la France du Christ et des droits de l'Homme. Tendresse divine ! Générosité humaine⁷⁵ ! » Et il n'hésite pas face à deux des plus grandes figures du dreyfusisme, le président du Conseil Clemenceau et le ministre de la Guerre Georges Picquart, à évoquer « des images déjà lointaines » : « Ce fut l'honneur du dreyfusisme de démêler la vérité à travers les documents mêmes de l'adversaire. M. le général Picquart nous oblige dans l'affaire marocaine au même effort critique⁷⁶. »

71. *Ibid.*, p. 308.

72. « Prétendus démentis - Nouveaux aveux », *L'Humanité*, 21 avril 1908. *Pour la paix III*, p. 322.

73. « L'aveu », *L'Humanité*, 16 avril 1908. *Pour la paix III*, p. 322.

74. « Prétendus démentis - Nouveaux aveux », *L'Humanité*, 21 avril 1908. *Pour la paix III*, p. 326.

75. « L'aveu », *L'Humanité*, 16 avril 1908. *Pour la paix III*, p. 321.

76. « Prétendus démentis - Nouveaux aveux », *L'Humanité*, 21 avril 1908. *Pour la paix III*, p. 326.

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND DE FÉVRIER 1909

Après les drames et la guerre civile de 1908, c'est une relative accalmie sur le plan militaire que connaît le Maroc de l'automne 1908 au printemps 1911. Ce sont les dimensions politico-diplomatiques, mais aussi financières et économiques qui passent au premier plan. La seconde crise franco-allemande sur le Maroc, celle des déserteurs de Casablanca à la fin du mois de septembre 1908, a entraîné pendant plus d'un mois une vraie tension, mais elle n'a pas eu l'ampleur de celle de Tanger en 1905, ni de celle d'Agadir en 1911. Le contentieux entre les deux pays en raison de la protection accordée par le consulat allemand à six déserteurs de la Légion étrangère, dont trois Allemands, et de la récupération brutale de ces déserteurs par les agents français assortie de menaces et de coups infligés à des membres ou employés du corps diplomatique allemand, a été finalement réglé par l'accord réciproque proclamé le 10 novembre 1908 de soumettre l'incident à l'arbitrage de la Cour de justice de La Haye.

Jaurès, qui a laissé son ami Pressensé intervenir à la Chambre sur la question⁷⁷, a trouvé cette querelle ridicule, grotesque, réclame que la bagarre des déserteurs ne déclenche pas une guerre épouvantable, « et qu'on daigne fermer ce robinet de quatre sous par lequel coulerait un fleuve de sang⁷⁸ ». Il a vu cependant une lueur d'espoir dans l'heureux dénouement, le recours à l'arbitrage juridique dans une conjoncture internationale où, par ailleurs, les diplomates allemande et française avaient agi de concert pour désamorcer la crise qu'aurait pu déclencher l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie. Quand il interpelle à nouveau Stephen Pichon le 15 janvier 1909, bien qu'il se heurte à un refus de publier un rapport du général Lyautey, Jaurès fait crédit au ministre d'une nouvelle promesse d'évacuation rapide et totale de la Chaouïa. Surtout il consacre toute la fin de son discours à un plaidoyer pour un rapprochement franco-allemand, espérant que le recours au droit international effectif pour le contentieux de Casablanca pourrait s'appliquer un jour à la question de l'Alsace-Lorraine. L'accord franco-allemand sur le Maroc conclu le 9 février 1909 à Berlin est donc apprécié par Jaurès « comme un indice de détente, comme une première promesse de rapprochement franco-allemand qui est la

77. Discours à la Chambre de Francis de Pressensé le 29 novembre 1908. Rémi Fabre, *Francis de Pressensé et la défense des droits de l'Homme, Un intellectuel au combat*, Rennes, P.U.R., 2004, p. 368-373.

78. « Détente nécessaire », *L'Humanité*, 6 novembre 1908. *Pour la paix III*, p. 406.

condition absolue de la paix de l'Europe⁷⁹ » [...] « À ce titre, ajoute-t-il, il est pour nous une grande joie⁸⁰ ».

Il est loin cependant de céder à l'euphorie, et il multiplie les interrogations, les mises en garde, les réticences concernant le contenu de l'accord. Le gouvernement allemand y reconnaissait les « intérêts politiques particuliers de la France ». En revanche, les intérêts économiques de l'Allemagne étaient reconnus par le gouvernement français, et il était convenu que les deux gouvernements associeraient leurs nationaux et leurs capitaux dans les grandes entreprises marocaines. On a parlé d'un consortium économique franco-allemand qui devait se concrétiser, en particulier pour les accords financiers, les mines et les travaux publics⁸¹. Analysant ces clauses, Jaurès précise comment elles devaient selon lui être interprétées pour que l'accord réussisse.

79. « Les causes et les conséquences », *L'Humanité*, 11 février 1909. *Pour la paix IV*, p. 76.

80. *Ibidem*.

81. Jean-Claude Allain réfute toutefois cette idée en montrant que si l'accord a permis aux Allemands d'accroître leur participation dans la Banque d'État et dans l'emprunt de 1910 (par rapport à celui de 1904), dans l'Union des Mines marocaines ou dans la Société marocaine des Travaux Publics, et si l'on a assisté à partir de 1910 à une perte de la prépondérance du capital français, ce n'est pas tant à cause de l'Allemagne que du fait du développement de la participation financière des autres États signataires de l'acte d'Algésiras, et en particulier des puissances liées à la France. On n'assiste pas au développement d'un condominium, mais à une internationalisation économique sous forme de cartellisation financière et industrielle où chaque pays se voit attribuer une part. Jean-Claude Allain, *Agadir 1911, op. cit.*, p. 236-237.

Tout d'abord il demande que la France profite de cette reconnaissance de « ses intérêts politiques spéciaux » pour « se retirer honnêtement du Maroc⁸² ». Si « elle se laissait induire en tentation par cette sorte de permis un peu vague que lui délivre l'Allemagne [...], si elle préparait par des voies directes ou par des voies obliques une sorte de protectorat, les difficultés [...] ne tarderaient pas à renaître⁸³. » Sur le plan économique, par ailleurs, ce n'est pas la possibilité d'entente entre les entreprises françaises et allemandes qu'il met en doute, mais il avertit que si cela se traduisait par l'exploitation effrénée du peuple marocain, « ce serait vraiment assez malpropre⁸⁴ ». La France, ajoute-t-il, « se ravalerait jusqu'à l'infamie si son premier acte d'association avec l'Allemagne était un acte de pillage et de violence basse contre un peuple lié par deux assaillants⁸⁵ ».

82. « Les causes et les conséquences », *L'Humanité*, 11 février 1909. *Pour la paix IV*, p. 78.

83. *Ibidem*.

84. *Ibid.*, p. 79.

85. *Ibidem*.

DE L'ÉTOUFFEMENT DU SULTAN À LA MARCHÉ SUR FÈS

Très vite, Jaurès a eu l'impression que toutes ses craintes étaient fondées. Bien entendu, les retraits militaires toujours promis n'avaient pas lieu. Surtout il a dénoncé avec une grande indignation ce qu'il considérait comme un processus de vassalisation et d'étouffement financier du nouveau sultan. Jaurès a désormais choisi son camp : même s'il reste conscient des cruautés et formes archaïques de l'état chérifien, il considère que le sultan est malgré tout détenteur d'une légitimité, qu'il est le chef d'un État qui doit rester souverain. À la fin de l'été 1909, une campagne d'indignation s'était développée contre la barbarie du nouveau sultan, qui avait réussi à vaincre le rogui Bou Hamara, chef d'une rébellion développée depuis 1902. Moulay Hafid avait enfermé et exhibé le rogui dans une cage avant de le faire exécuter et avait aussi fait trancher les mains d'un certain nombre de ses soldats. Une campagne s'était développée contre lui et aussi contre Jaurès : « Voilà bien, nous a-t-on dit, le sultan humanitaire dont vous aviez garanti à la France les sentiments philanthropiques⁸⁶ ! » Jaurès, se défendant de

86. *Pour la paix IV*, p. 164 (discours à la Chambre du 22 novembre 1909).

s'être fait des illusions, déclare sans excuse ce « reste de coutumes barbares⁸⁷ ». Il rappelle cependant, pour que la France et l'Europe chrétienne balaient devant leur porte, des actes analogues du passé, comme les cages de fer de Louis XI ou le supplice du régicide Damien, mais surtout il fait allusion à des actes beaucoup plus récents dans une phrase à l'ironie cinglante : « La grande Europe, toute la grande Europe clémente, des gibets de Moscou aux fossés de Montjuich⁸⁸ condamne avec autorité la cruauté marocaine, et les Chrétiens font au Coran l'honneur inattendu de réclamer de lui plus que ce qu'ils ne réclament de l'Évangile⁸⁹. » Jaurès condamne donc l'hypocrisie d'une grande partie de ces protestations qui se servent de ces actes pour reprendre les opérations de domination du Maroc qui peuvent, dit-il, prendre deux formes : soit la mise en tutelle du sultan qui, en acceptant les conditions de l'emprunt et du règlement financier qui se préparait, apparaîtrait aux yeux des tribus marocaines comme une sorte de vassal impuissant et discrédité de l'Europe, soit en cas de résistance de sa part, la contrainte de l'occupation militaire.

87. *Ibid.*, p. 166.

88. Le militant anarchiste Ferrer venait d'être exécuté à Barcelone et sa mort avait déclenché dans tout le mouvement ouvrier européen une grande vague d'indignation. Il y avait eu par ailleurs en Russie, sous l'impulsion du ministre Stolypine, des exécutions de révolutionnaires par pendaison.

89. *Pour la paix IV*, p. 166 (discours à la Chambre du 22 novembre 1909).

Dans ses interventions ultérieures, Jaurès se fera plus mordant dans sa dénonciation du projet de règlement financier, selon lui injuste et usuraire, qui obligerait le Maroc à consacrer la totalité de ses ressources normales aux remboursements et intérêts. La conséquence, estime Jaurès, sera de livrer ce pays dont on réclame la modernisation « à la détresse, à l'impuissance, à l'anarchie, aux convulsions qui justifieront ensuite une intervention armée⁹⁰ », de mettre au Maroc « un collier si serré d'usure et de misère qu'il soit obligé ensuite de se rendre à merci⁹¹ ».

Finalement le contrat d'emprunt auquel le sultan se résoudra à souscrire le 6 juin 1910 portait sur 100 millions de francs à rembourser en 75 annuités, en versant un intérêt de 5%. Jean-Claude Allain, dans son ouvrage sur la crise d'Agadir, relativise le caractère usuraire de cet emprunt, le présentant comme une opération financière de rendement moindre pour les investisseurs, et du coup moins étouffant pour le budget marocain que celui de 1904⁹². « Au niveau

90. *Ibid.*, p. 183.

91. *Ibid.*, p. 184

92. Pierre Guillen, dans son étude sur les emprunts marocains de 1902 à 1904, estime dans sa conclusion que « les clauses du contrat de 1904 ont été soigneusement calculées pour aggraver la situation financière du Makhzen, le contraindre à solliciter un nouveau prêt et lui dicter des conditions encore plus dures. [...] Exploitant sans tarder leur succès de 1904, les banques françaises et le quai d'Orsay s'apprentent à instituer un véritable protectorat. Seule l'intervention allemande du printemps 1905 a retardé jusqu'en 1912 cette échéance ». Pierre Guillen, *Les emprunts marocains, 1902-1904*, *op. cit.*, p. 154.

financier, écrit-il, l'emprunt met fin à un processus d'endettement désordonné du Makhzen. Une dette compacte à faible intérêt et étalée sur trois quarts de siècle remplace les engagements contractés au cours des 4 ou 5 années précédentes [...] Pour le Maroc, cette concentration de créances grève assurément le budget de l'État mais d'un montant régulier et sûr⁹³. » Un montant qui n'en restait pas moins extrêmement lourd, comme l'a souligné Jaurès. C'est dans ses interventions à la Chambre des 14 et 24 mars 1911 qu'il est revenu sur l'ensemble des règlements financiers, y compris les conditions boursières extrêmement favorables pour les banques dans lesquelles avaient été émis les titres de l'emprunt, les divers coups de bourses et commissions juteuses qui avaient été obtenues, le décalage entre le montant de l'emprunt et la somme qu'avait reçue l'État marocain. La conclusion à laquelle il aboutissait, au bout de calculs qui n'étaient pas démentis par le nouveau ministre des Finances Joseph Caillaux était simple : le sultan à qui l'on prend 100 % des douanes, la totalité du monopole des tabacs, et les produits du domaine, n'a « plus un centime » et se trouve donc « obligé de prélever par la force, au-delà des impôts accoutumés, des impôts qui n'étaient pas dans la tradition des tribus⁹⁴. »

93. Jean-Claude Allain, *Agadir 1911*, op. cit., p. 69.

94. *Pour la paix IV*, p. 302 (intervention à la Chambre du 24 mars 1911).

Cette situation assez nettement décrite par Jaurès n'a pas manqué de susciter la révolte contre Moulay Hafid, qui après avoir été porté au pouvoir au nom de la guerre sainte contre les étrangers, était accusé de se plier au joug français et européen. Attisée par les procédés brutaux du grand vizir Madani el-Glaoui, la rébellion s'étend au printemps 1911 aux tribus entourant la capitale Fès. Même s'il faut sans doute en relativiser l'ampleur, cette révolte a servi de prétexte à la marche sur Fès.

DE LA MARCHÉ SUR FÈS À LA CRISE D'AGADIR

Le tournant décisif de la longue histoire de l'établissement du protectorat français sur le Maroc se situe au printemps 1911. Il coïncide avec un changement politique : la chute du gouvernement Briand le 27 février 1911 met fin au long mandat exercé au quai d'Orsay par Stephen Pichon depuis le 25 octobre 1906. Si Jaurès l'a beaucoup attaqué, Pichon a eu en fin de compte une politique assez prudente. Il avait encore résisté au début de l'année 1911 à la pression accentuée des militaires pour mener une grande opération de repréailles à l'extérieur de la Chaouïa⁹⁵. Ces militaires, le général Moinier qui commande les troupes de la Chaouïa, et le général Toutée qui a relevé Lyautey au commandement de la zone orientale, sont, comme le représentant de la France à la délégation internationale de Tanger Eugène Regnault, partisans d'un établissement rapide de la domination de la France sur le Maroc. Cette politique active était l'objectif du

95. Jean-Claude Allain, *Agadir 1911*, *op. cit.*, p. 254. Pichon écrit à Paul Cambon le 25 janvier 1911 : « Le temps, aidé par nous, travaille pour la France au Maroc. Si les militaires n'y font pas de sottises, notre influence continuera de s'y accroître et notre installation de s'y fortifier. »

parti colonial et du comité du Maroc. Si on suit les analyses de Jean-Claude Allain, il y avait au sein du groupe des décideurs une tendance opposée prônant une progression plus lente et prudente, une politique souple consciente des risques internationaux, voulant éviter la violation flagrante de l'acte d'Algésiras et de la convention franco-allemande de 1909 par un coup d'éclat militaire. C'est cette tendance désireuse en particulier de négocier avec l'Allemagne et l'Espagne qu'aurait incarnée Stephen Pichon, en liaison avec l'influent ambassadeur de France à Berlin, Jules Cambon.

Après la chute de Briand et de Pichon, c'est un ministère radical, en principe plus à gauche, qui se forme avec Ernest Monis à la présidence du Conseil et le Toulousain Jean Cruppi aux Affaires étrangères, avec qui Jaurès avait plutôt de bonnes relations. Ce ministre des Affaires étrangères, beaucoup moins expérimenté que son prédécesseur, et son collègue ministre de la Guerre Maurice Berteaux, un autre homme de gauche, vont lever les verrous en accordant dès le 14 mars les renforts demandés sur place par les chefs militaires, puis en décidant l'opération décisive de la marche sur Fès.

La marche sur Fès a été justifiée par la demande de secours adressée aux troupes françaises par le sultan encerclé dans sa capitale par des tribus révoltées. La révolte était réelle, mais non généralisée, et le recours aux archives a

montré que la décision française de marcher sur Fès, approuvée en Conseil des ministres le 22 avril 1911, était antérieure à la demande d'aide du sultan. Moulay Hafid avait simplement réclamé le 18 avril le renfort de troupes marocaines venues du Sud, et son appel à l'aide à l'armée française, plus tardif, datait du 4 mai ; il avait été antidaté au 27 avril pour le rendre plus crédible et avait été rédigé par le consul de France à Fès, Gaillard⁹⁶. Ayant devancé si on peut dire l'appel du sultan, les troupes du général Moinier, qui s'étaient mises en marche le 26 avril, entrent sans difficulté dans Fès le 21 mai 1911 et n'en repartiront plus.

Jaurès avait-il vu venir le coup qui sonnait le glas de toute la politique alternative qu'il avait défendue au Maroc ? Il était indiscutablement conscient des dangers, et désormais informé du traité secret franco-espagnol de partage du Maroc dont il a fait état dans son intervention à la Chambre du 14 mars 1911. En même temps, il n'a sans doute pas vu en ce début de printemps 1911 que tout allait basculer en quelques jours, il espérait plutôt que le nouveau gouvernement applique « un programme de sagesse, de modération et de justice⁹⁷ », et il lui en a même tracé les grandes lignes : maintenir les officiers français dans un rôle de simples instructeurs de

96. Nous suivons ici le développement très argumenté de Jean-Claude Allain. Jean-Claude Allain, *Agadir 1911, op. cit.*, p. 69.

97. *Pour la paix IV*, p. 303 (intervention à la Chambre du 24 mars 1911).

l'armée marocaine, ne pas dépasser les zones « provisoirement » occupées, et redonner au sultan une marge financière qui lui permettrait d'asseoir son pouvoir. C'est évidemment tout l'inverse qui s'est produit.

Début avril, quand les nouvelles alarmistes sur la révolte des tribus, l'encerclement dans Fès du sultan, les menaces pesant sur les Européens, et même sur nos troupes, se sont répandues, relayées par une presse avide de sensationnel, Jaurès n'a pas été tout à fait dupe de la manœuvre. Il avait entendu retentir dès le 5 avril « les trompettes guerrières de la presse d'aventures », et expliqué que la révolte des tribus était la conséquence de la politique « fourbe » d'étranglement financier suivie depuis 1909, « préparant perfidement l'anarchie marocaine pour pêcher en eau trouble⁹⁸ ». Il avait ensuite crié « casse-cou⁹⁹ » le 22 avril puis titré le 24 avril « Le coup est fait !¹⁰⁰ », un coup perpétré selon lui par « la bande marocaine et son délégué M. Regnault », et obtenu de la faiblesse du gouvernement, un ministère « débile et aveugle », « qui s'est laissé prendre dans le plus terrible engrenage¹⁰¹ ».

Jaurès voit sans doute lucidement que le ministre des Affaires étrangères n'a pas été l'homme fort de la décision. Il

98. « Au Maroc », *L'Humanité*, 5 avril 1911. *Pour la paix IV*, p. 311.

99. « Casse-cou », *L'Humanité*, 22 avril 1911. *Pour la paix IV*, p. 312-313.

100. « Le coup est fait ! », *L'Humanité*, 24 avril 1911. *Pour la paix IV*, p. 313-314.

101. *Ibid.*, p. 314.

tend d'ailleurs dans ses articles à incriminer tout autant les gouvernements précédents et le « long crime » commis au Maroc depuis l'avènement de Moulay Hafid par « la diplomatie de finance dont M. Regnault a été l'agent passionné, dont M. Pichon a été le serviteur aveugle ou le complice¹⁰² ». Il n'a donc pas vu de rupture mais une continuité dans les politiques menées et de ce point de vue-là, sa vision est quelque peu différente des analyses rétrospectives de Jean-Claude Allain.

Il a en tout cas averti dès le printemps 1911 de tous les risques diplomatiques de l'opération sur Fès qu'il qualifie de « redoutable aventure¹⁰³ », avec une lucidité et une vigueur dont témoignent les titres des trois articles qu'il donne à *L'Humanité* les 27 avril, 3 mai et 8 mai : « Les crimes se paient », « Assez de folies », « Conséquences fatales ».

De fait, l'initiative française d'occupation de la capitale marocaine a déclenché dans un premier temps la réaction espagnole avec le 9 juin un débarquement de troupes à Larache, à 80 km au sud de Rabat, puis, deuxième réaction beaucoup plus redoutable, l'arrivée d'un bateau de guerre allemand dans la rade d'Agadir, qui déclenche le 1^{er} juillet une nouvelle crise franco-allemande où la guerre a été à nouveau frôlée.

102. « Les crimes se paient », *L'Humanité*, 27 avril 1911. *Pour la paix IV*, p. 314.

103. *Ibid.*, p. 305.

Nous n'aurons pas l'occasion ici de retracer dans les détails le déroulement de cette crise d'Agadir, particulièrement dramatique et longue puisqu'elle n'est vraiment dénouée dans la négociation qu'à la fin du mois d'octobre, l'accord qui met fin à la crise étant signé le 4 novembre. À plusieurs reprises, surtout à la fin du mois de juillet, puis à nouveau en septembre, on a pu avoir l'impression que la guerre allait éclater. Mais Jaurès est peu intervenu pendant ces semaines de tension, car de la fin juillet à la mi-octobre, il a effectué une longue tournée de conférences et de meetings en Amérique du Sud. En revanche, son point de vue et ses interventions au moment où est conclu, à l'initiative du président du Conseil Joseph Caillaux, le nouvel accord franco-allemand qui règle sur le plan diplomatique la question marocaine, méritent qu'on s'y arrête.

LES RÈGLEMENTS DÉFINITIFS : L'ACCORD CAILLAUX ET LE PROTECTORAT

Dans son article du 26 juillet 1911, écrit à la veille de son embarquement, Jaurès soutenait encore que la seule véritable solution était le retour au droit, le retour loyal à l'acte d'Algésiras. « Il faut, écrivait-il, que le Maroc cesse d'être une proie, il faut qu'il soit à la fois marocain et international. [...] Toute autre combinaison risquera fort d'être à la fois dangereuse et déshonorante¹⁰⁴. » Or, le contenu de l'accord du 4 novembre est allé exactement dans le sens de la combinaison que redoutait Jaurès : si l'Allemagne reconnaissait à la France le droit d'établir son protectorat au Maroc, elle recevait en compensation une portion du Congo français d'un peu plus de 250 000 km².

Dès l'annonce de l'accord le 4 novembre, Jaurès a commenté : « C'est la politique de proie qui se fait consacrer par la diplomatie¹⁰⁵. » Quelques jours avant, de surcroît, à la fin septembre 1911, l'Italie s'était emparée de la Tripolitaine

104. Compensations », *L'Humanité*, 26 juillet 1911. *Pour la paix IV*, p. 359.

105. « L'accord franco-allemand », *L'Humanité*, 4 novembre 1911. *Pour la paix IV*, p. 365.

au détriment de la Turquie, une possibilité d'intervention qui lui avait été accordée, nous l'avons dit, par la France en échange de la carte blanche qu'elle recevait pour le Maroc dans le traité franco-italien du 10 juillet 1902, également révélé à l'automne 1911. Ces traités de 1902 et 1904 (y compris la clause secrète de l'Entente cordiale) avaient très clairement envisagé la disparition de la souveraineté du sultan que la conférence d'Algésiras et toutes les déclarations officielles ultérieures allaient ensuite promettre de respecter. Les masques tombaient, mais ceux qui comme Jaurès avaient été bercés de promesses fallacieuses pouvaient à bon droit se sentir floués.

Cette impression d'avoir été « mené en bateau » a pu être accentuée par la franchise proche du cynisme avec laquelle Caillaux a défendu son accord devant la Chambre des députés le 18 décembre 1911. Il a présenté le protectorat sur le Maroc¹⁰⁶ comme l'achèvement de l'œuvre séculaire d'établissement d'un grand Empire français en Afrique du Nord et comme l'objectif constant de la politique française. L'intervention de l'Allemagne en 1905 nous aurait simplement obligés à nous écarter un instant de cette action nationale pour un régime international qui, selon Caillaux, n'était pas « susceptible d'une application pratique¹⁰⁷ ». Finalement, après

106. Discours reproduit in *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés*, 19 décembre 1911, p. 4063-4068.

107. *Ibid.* p. 4064.

une étape intermédiaire de première négociation directe en 1909, nous payons le Maroc à l'Allemagne, reconnaît Caillaux, comme nous avons payé en 1904 le désintéressement de l'Angleterre et de l'Italie, et l'association de l'Espagne. Le président du Conseil s'efforçait alors de montrer, pour répondre en particulier aux critiques de la droite, que nous n'avions pas payé le Maroc trop cher, qu'il n'était pas mutilé, que notre souveraineté n'y était pas entravée par le principe économique de la porte ouverte, et le maintien du caractère international de la banque du Maroc comme des sociétés minières et de travaux publics, puisque la prééminence de la France avait les moyens de s'y exercer. Surtout, en ayant le droit d'occuper militairement et de réorganiser administrativement le Maroc, nous obtenions un protectorat complet, l'équivalent du traité du Bardo pour la Tunisie. Une bonne affaire, en somme...

Pour la possibilité de l'entente franco-allemande, pour la détente qui évitait une guerre dont il a prévu et décrit par anticipation toute l'horreur dans son discours du 20 décembre 1911, pour la reconnaissance du principe de l'arbitrage, le recours à la Cour internationale de La Haye étant prévu en cas de différend concernant l'application du traité, Jaurès s'est résolu à voter pour la ratification de l'accord du 4 novembre. Mais il l'a fait, pourrait-on dire, la mort dans l'âme et la rage au cœur. Il n'est pas fréquent de prononcer un discours aussi cinglant, une diatribe aussi véhémente

contre un texte qu'on s'apprête à ratifier. Jaurès avait commencé par se faire applaudir de la droite quand il expliquait que nous n'obtenions ni la totalité du territoire ni les mains libres au Maroc, et regrettait qu'on ait bradé l'œuvre pacifique de Brazza au Congo. Mais il déchaîne ensuite contre lui de vives protestations et un véritable incident de séance quand il dénonce la politique des traités secrets où la France aurait compromis son honneur. Là se situe l'essentiel de sa colère qui l'amène à fustiger une France « gloutonne¹⁰⁸ » se hâtant de violer l'acte d'Algésiras alors que celui-ci inaugurerait selon lui en Europe pour la solution des conflits économiques et politiques « une admirable méthode d'organisation morale¹⁰⁹ ». Et de s'indigner de constater que la France « qui est une puissance morale » a fourni « sa part de détestable responsabilité dans ces violations universelles de la foi jurée¹¹⁰ ». Il a quelques paroles d'ironie sur l'idéologie coloniale avec laquelle il ne semble plus, c'est le moins qu'on puisse dire, complètement en phase : « Il est entendu qu'étant les races supérieures nous pouvons non seulement transmettre notre civilisation, mais imposer notre empire à d'autres peuples, il est entendu qu'il y a des portions d'humanité dont les grands peuples modernes disposent comme d'une matière à échange. [...] Je ne récrimine pas, je ne discute pas. Ce

108. Discours à la Chambre sur la ratification de l'accord franco-allemand, 19 décembre 1911, *Pour la paix IV*, p. 413.

109. *Ibidem*.

110. *Ibid.*, p. 414.

sont des choses que du haut de votre droit vous jugez légitimes et bonnes et je ne me risque plus à heurter la conception que vous vous faites du droit...¹¹¹ »

La défense du droit des Marocains n'occupe toutefois qu'une place secondaire, allusive, dans ce discours de décembre 1911. Elle est essentielle, au contraire, dans le discours que Jaurès a prononcé le 28 juin 1912 pour justifier son refus de ratifier le protectorat. Après la signature le 30 mars 1912 par Moulay Hafid du traité de protectorat, s'était produite une révolte de grande ampleur, bien plus étendue que celle des tribus qui avait été le prétexte de l'expédition de Fès au printemps précédent. Le soulèvement s'était déclenché parmi les tabors, soldats de l'armée du Maroc, et avait gagné tout le pays. L'urgence de la situation avait imposé le recours au général Lyautey, nommé résident par le gouvernement Poincaré le 27 avril. Ses troupes réussissent au début du mois de juin à dégager Fès au prix de combats acharnés suivis d'une répression particulièrement brutale menée par la colonne Gouraud. La conquête systématique des zones rebelles ne sera pas tout à fait achevée en août 1914.

C'est dans ce contexte dramatique que Jaurès prend la parole le 28 juin à la Chambre. Il commence par poser la

111. Discours à la Chambre sur la ratification de l'accord franco-allemand, 20 décembre 1911, *Pour la paix IV*, p. 424.

question de principe : « S'il m'est permis ici de prononcer un mot bien déplacé, bien ridicule, je l'avoue, et qui sonne étrangement dans l'atmosphère européenne d'aujourd'hui, je vous demande : de quel droit prenons-nous le Maroc ? Où sont nos titres ?¹¹² » Il balaie les arguments qu'il avait pu lui-même développer en 1903 quand il disait qu'il fallait assurer la sécurité, en soulignant que depuis que s'était développée l'intervention française, le pays était au contraire à feu et à sang. Il rejette également l'argument du devoir des races supérieures de civiliser les races inférieures, en affirmant l'existence d'une « civilisation marocaine capable des transformations nécessaires, capable d'évolution et de progrès, civilisation à la fois antique et moderne¹¹³ ». « Il y avait là, ajoute-t-il, un germe d'avenir, une espérance [...] Et laissez-moi vous dire que je ne pardonne pas à ceux qui ont écrasé cette espérance d'un progrès pacifique et humain, la civilisation africaine, sous toutes les ruses et toutes les brutalités de la conquête¹¹⁴. » C'est donc le droit à l'indépendance d'un peuple « qui n'a jamais été un peuple soumis », d'un « empire qui depuis des siècles et des générations était un pays autonome » que défend Jaurès¹¹⁵.

Ce discours de Jaurès n'a pas déclenché, d'après le compte-rendu de la séance, de protestations aussi massives

112. Discours à la Chambre sur le traité de protectorat sur le Maroc, 28 juin 1912, *Pour la paix V*, p. 89.

113. *Ibid.*, p. 90.

114. *Ibid.*, p. 91.

115. *Ibid.*, p. 90.

que celui de 1911. Il y avait sans doute de la part de ses collègues un effet de lassitude, d'indifférence, d'impression de redite, que relève le journal *Le Temps* dans un article du 30 juin 1912 qu'il vaut la peine de citer¹¹⁶. Rappelons que *Le Temps*, quotidien dirigé par Adrien Hébrard, avec à ses côtés depuis 1904 l'éditorialiste André Tardieu, était le journal de référence de la bourgeoisie française, la voix officieuse du quai d'Orsay, et l'un des défenseurs les plus affirmés des intérêts coloniaux.

L'article qui est consacré le 30 juin 1912 au discours de Jaurès à la Chambre débute par un résumé de ses propos presque fidèle, mais qui ne pouvait manquer de susciter l'indignation des lecteurs du *Temps* : « Nous sommes, d'après lui, au Maroc sans titres et sans droits. Nous y représentons le crime et la barbarie. Nous y avons créé l'insécurité par les ruses et les brutalités de la conquête. Nous avons blessé l'idéalisme marocain. Nous sommes tombés dans les ornières de la violence. Nous avons méconnu le devoir de sauvegarder la liberté marocaine « sans obus, sans incendies, sans baïonnettes.¹¹⁷ »

116. Article à la une du quotidien le 30 juin 1912 sur deux colonnes intitulé : « Le Maroc à la Chambre », et presque uniquement consacré à l'intervention de Jaurès. L'article n'est pas signé selon la coutume du journal.

117. « Le Maroc à la Chambre », *Le Temps*, 30 juin 1912. Toutes les citations qui suivent sont issues de cet article non signé comme il était de coutume au Temps et paru en première page.

La critique des positions de Jaurès se déploie ensuite dans plusieurs directions. Tout d'abord *Le Temps* oppose les positions de Jaurès en 1912 à certaines de ses affirmations antérieures, puisées dans son discours à la Chambre du 20 novembre 1903 : « De quel droit sommes-nous au Maroc ? » [...] « M. Jaurès, écrit *Le Temps*, a répondu lui-même à cette question : « Je suis convaincu que la France a au Maroc des intérêts de premier ordre. *Je suis convaincu que ces intérêts mêmes lui créent une sorte de droit.* Ce n'est pas impunément que les populations musulmanes ou marocaines pourraient être groupées contre nous. *Nous avons donc le droit de prendre des précautions contre cet ordre de dangers*¹¹⁸. »

Et *Le Temps* continue d'opposer Jaurès à Jaurès en citant un autre passage du discours du 20 novembre 1903 que nous avons déjà relevé : « De même en ce qui concerne les Indigènes et les crimes que nous commettons envers eux, M. Jaurès a répondu aussi : *Je suis obligé de constater, et je le fais avec joie, que malgré ses infirmités et ses vices le régime français, en Algérie et en Tunisie donne aux Indigènes, aux Musulmans, des garanties de sécurité, des garanties de bien-être, des moyens de développement infiniment supérieurs à ceux de ce régime marocain spoliateur, anarchique, violent, mauvais,*

118. Nous reproduisons la citation du *Temps*, qui condense, sans indiquer les coupures de certaines phrases, un passage du discours qui figure intégralement au Journal officiel et qu'on peut trouver dans *Pour la paix II*, p. 41 (discours du 20 novembre 1903).

*qui absorbe et dévore toutes les ressources du pays, qui est secoué par les soubresauts d'un fanatisme morbide et bestial*¹¹⁹. »

« Si on s'étonne de la contradiction, commente *Le Temps*, on se rappellera qu'à cette époque M. Jaurès, vice-président de la Chambre, chef réel du ministère Combes, et ministrable, n'avait pas encore abdiqué les espoirs d'une carrière bourgeoise ». L'honorable ministériel de 1903 n'était désormais plus, aux yeux de l'organe attiré de la bourgeoisie, qu'un socialiste révolutionnaire irresponsable, complice des antipatriotes, de l'hervéisme et de l'anarcho-syndicalisme : « Il est paradoxal de voir prêcher la douceur au Maroc – dans un pays où il y a deux ans, le sultan faisait mutiler ses prisonniers et les livrait ensuite aux lions – par le parti qui en France se solidarise avec les apôtres de la « machine à bosseler¹²⁰ », de la « chaussette à clous¹²¹ » et du « citoyen Browning¹²² ». Ce renversement des rôles a quelque chose d'irritant [...] Au lendemain du massacre de Fès du 17 avril, alors que les rebelles avaient écharpé, éventré, décapité nos

119. La citation est ici sans coupures.

120. Les apôtres de la machine à bosseler sont les anarchistes, les Apaches, ceux qui cognent, se bagarrent.

121. En principe, il s'agit de la police réputée pour ses souliers ferrés, et par déformation, ses chaussettes à clous. Peut-être sont ici visés ceux qui désignent la police de cette périphrase argotique.

122. On trouve l'expression provocatrice de « citoyen browning » dans la presse anarchiste de l'époque et aussi dans le journal *La Guerre sociale* de Gustave Hervé. C'est une façon de faire l'éloge du revolver, outil de la « propagande par le fait », la violence révolutionnaire.

officiers, M. Jaurès écrivait dans *L'Humanité* : « Les Marocains sont égorgés !¹²³ » Cette perpétuelle apologie de l'assassin contre le gendarme finit par lasser. »

La fin de l'article du *Temps* attribue par ailleurs une influence néfaste à Jaurès sur la politique française au Maroc, en en faisant pratiquement le responsable de toutes les difficultés et de tous les retards. Il vaut la peine de citer ces différents reproches, parfois surprenants, car ils permettent de revenir sur le sens et le bilan des différentes interventions de Jaurès et de poser la question de son influence : « M. Jaurès regrette qu'on ait été conduit à étendre les opérations militaires : nous aussi. Mais si dans la période antérieure, surtout depuis 1909, on a déplorablement négligé toutes les occasions de fortifier une organisation nécessaire, à qui la faute ? Pendant cette période, les ministres ont reculé constamment devant la peur de M. Jaurès. Si M. Pichon, muni pourtant de l'adhésion de l'Allemagne, n'a pas osé deux ans durant soumettre à l'approbation de la Chambre un projet d'emprunt garanti par la France, qui seul eût permis au Maroc de faire œuvre utile, à qui la faute ? Si les négociations franco-allemandes qui nous eussent dispensé de précipiter notre action marocaine ont échoué, Société de Travaux publics, transports congolais etc., à qui la faute, sinon au pacifiste qui dès que Français et

123. Cette phrase figure en effet dans l'article de Jaurès « Les troupes marocaines se soulèvent à Fez », paru dans *L'Humanité* le 19 avril 1912. *Pour la paix V*, p. 67.

Allemands négociaient une affaire criait à la trahison et accusait les deux bandes de loups de souder leurs obus ! [...] Si la pénétration par l'Algérie a été si lente et si insuffisante, à qui la faute sinon au démagogue qui méconnaissant l'effort admirable de pacification du général Lyautey le dénonçait comme un factieux¹²⁴ ? Si dans la Chaouïa les effectifs ont été si ridiculement réduits jusqu'à créer le péril le plus immédiat, à qui la faute sinon à celui qui dans ses discours de 1908 vouait au mépris public « d'Amade le massacreur » ?

Il nous semble que ce rôle d'épouvantail à ministres ici attribué à Jaurès doit être fortement relativisé. Sa force de dissuasion ou sa « capacité de nuisance », si on adopte l'optique du *Temps*, nous paraissent bien moindres que ce qui est affirmé. On pourrait à la rigueur accorder à la campagne de 1908 contre les massacres de femmes et d'enfants de la colonne d'Amade un certain impact. Mais Jaurès n'était pas seul et c'est peut-être la caricature de Delannoy dans *Les Hommes du Jour* représentant le général d'Amade avec un tablier de boucher faisant face à un tas de cadavres qui a surtout frappé¹²⁵. Et le harcèlement de Jaurès a-t-il vraiment paralysé Pichon, ce fidèle de Clemenceau, un président du

124. Le terme de « factieux » n'est pas dans l'article du 10 janvier 1909 que mentionne *Le Temps*. Mais cet article dénonce bien le plan d'occupation militaire de toute la région orientale du Maroc « dressé et pour une large part réalisé par M. le général Lyautey ». *Pour la paix IV*, p. 32-34.

125. *Les Hommes du Jour*, n° 12, 1908.

Conseil qu'on imagine mal s'être laissé intimider ? On peut plus légitimement penser que Clemenceau, sans vouloir évidemment laisser le Maroc à l'Allemagne, n'avait pas un enthousiasme débordant pour cette conquête coloniale, lui qui avait si longtemps adopté un discours anticolonial. Il a mené par ailleurs vis-à-vis de l'Allemagne une politique prudente¹²⁶ que Pichon a poursuivie après son départ.

Un autre reproche adressé par *Le Temps* à Jaurès est d'avoir entravé le rapprochement franco-allemand et l'accord économique de 1909. La citation faite par *Le Temps* sur « les bandes de loups qui soudaient leurs obus » est à peu près exacte quoique tirée de son contexte. Elle s'insère dans un article datant du 11 février 1909 où Jaurès commence par souligner que l'accord franco-allemand était pour les socialistes une « grande joie », la « promesse d'un rapprochement qui est la condition absolue de la paix de l'Europe¹²⁷ ». Mais il voyait trois conditions à sa réussite, dont la nécessité que l'Allemagne et la France réconciliées n'abusent pas de cette réconciliation pour soumettre le Maroc à une exploitation que Jaurès qualifie de cynique. Schneider et Krupp s'étaient associés dans l'Union des Mines marocaines qui réclamait l'essentiel des

126. Nous suivons ici la démonstration, à nos yeux convaincante, de Jean-Baptiste Duroselle sur la politique extérieure et marocaine de Clemenceau : Jean-Baptiste Duroselle, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1988, p. 524-536.

127. « Les Causes et les conséquences », *L'Humanité*, 11 février 1909. *Pour la paix IV*, p. 76.

concessions de prospection et d'exploitation minières que lui disputait le groupe des frères Mannesmann où siégeaient d'ailleurs certains hommes d'affaires français. Jaurès ne voit dans ces unions que la recherche du meilleur intérêt et du profit optimum : « Krupp et Schneider ont soudé leurs obus, c'est bien ; et si les choses n'étaient pas ainsi la beauté du monde capitaliste ne serait pas complète. Encore faut-il que ces deux bandes de loups [...] ne fêtent pas leur réconciliation en se jetant frénétiquement sur le Maroc¹²⁸. »

Faut-il alors, même si on fait la part du caractère polémique des accusations du *Temps*, poser une question de fond concernant l'action pacifiste de Jaurès : si l'on considère que les deux seuls accords effectifs entre la France et l'Allemagne pendant toute la période de montée des tensions avant 1914, ceux de 1909 et de 1911, ont été conclus sur des bases d'association économique et de convergence des milieux d'affaires, ne faudrait-il pas dire que son esprit socialiste doctrinaire l'a empêché de soutenir ce capitalisme, certes exploiteur, mais contenant la paix en son sein (comme la nuée est traversée par l'arc-en-ciel) ? Ce n'est pas si simple car dans ces années qui précèdent la guerre, Jaurès en vient justement à une appréciation beaucoup plus nuancée du rôle du capitalisme international qui peut devenir selon lui une

128. *Ibid.*, p. 79.

des forces de la paix. Il n'hésite pas à le déclarer, à la surprise de certains députés, dans son discours de décembre 1911 sur l'accord Caillaux : « il y a dans le monde aujourd'hui, une autre force de paix, c'est le capitalisme le plus moderne à l'état organisé¹²⁹. » Et de décrire en citant l'ouvrage récent d'Hilferding la diversification et l'enchevêtrement des intérêts par-delà les frontières, « de telle sorte qu'une seule maille de crédit déchirée à Paris, le crédit est ébranlé à Hambourg, à New York, et qu'il se fait ainsi un commencement de solidarité capitaliste, redoutable quand elle est manœuvrée par des intérêts inférieurs, mais qui sous l'inspiration de la volonté commune des peuples peut devenir à certaines heures une garantie pour la paix »¹³⁰.

Pourtant, même dans ces considérations, Jaurès ne raisonne pas en économiste mécaniste : pour lui, le capitalisme ne saurait aboutir à la paix de son propre chef, il a besoin d'être contrôlé par l'opinion, mais aussi par des gouvernements indépendants. Par ailleurs, on a l'impression que, pour Jaurès, Krupp et Schneider, marchands de canons patentés, ne faisaient quand même pas partie de la fraction la plus pacifiste des milieux d'affaires. Il semble avoir mis plus d'espoirs dans certaines tendances du capitalisme anglo-américain, surtout

s'il était accompagné du « regain d'idéalisme de milliardaires avertis, au sommet de leur magnifique fortune, du vide des horizons que ne remplit que le reflet de l'or¹³¹ ». Jaurès pensait certainement ici au milliardaire Carnegie et à sa dotation internationale pour la paix.

129. Discours à la Chambre sur la ratification de l'accord franco-allemand, 20 décembre 1911, *Pour la paix IV*, p. 430.

130. *Ibid.*, p. 431.

131. *Ibid.*, p. 432.

CONCLUSION

L'affaire marocaine, si importante dans l'action quotidienne de Jaurès pendant de longues années, permet de poser des questions de fond concernant sa stratégie pour la défense de la paix. Jaurès a-t-il considéré comme plus importante la défense du droit à l'indépendance des Marocains que la paix européenne, ou a-t-il sacrifié les Marocains à cette même paix européenne ? Certains auteurs inscrivant leurs travaux dans une perspective anticolonialiste iraient plutôt dans cette dernière direction¹³². Nous pensons avoir montré que ce n'était pas le cas. Certes Jaurès, avec toutes les réticences et réserves que nous avons indiquées, vote l'accord Caillaux de 1911, mais cela ne l'empêche pas de poursuivre et même d'intensifier sa campagne contre l'imposition du protectorat par la France. On pourrait également estimer en ce qui concerne la politique intérieure française et les rapports de Jaurès avec Caillaux que l'hostilité du chef socialiste à l'homme de la finance et des accords de troc de populations inférieures, au grand bourgeois franc dans son cynisme, a sans doute empêché, malgré la convergence

132. Nous renvoyons ici aux analyses, d'ailleurs nuancées, de Georges Oved et Ahmed Koulakssis.

de 1913 contre la loi des trois ans, de voir se constituer un véritable axe Jaurès-Caillaux pour la paix.

Faut-il donc aller jusqu'à soutenir la thèse inverse qui est implicitement celle du *Temps*¹³³, et dire que Jaurès aurait compromis sa stratégie de lutte pour la paix en refusant de faire la part du feu, en s'accrochant à un combat pour l'indépendance du Maroc et le respect du monde musulman, qui était perdu d'avance et l'aurait enfermé dans un ghetto révolutionnaire ?

Il nous semble que la question ne se pose pas en ces termes. Jaurès, s'il est capable de définir des priorités, n'est pas adepte d'une *Realpolitik* qui l'amènerait à sacrifier un principe sur l'autel d'un intérêt supérieur. Il raisonne en termes d'inclusion, il est convaincu que les deux causes de l'indépendance marocaine et de la paix européenne sont non seulement conciliables mais solidaires. Persuadé qu'il ne pouvait y avoir de grande politique sans principes, il a estimé qu'on ne pouvait pas bâtir la paix européenne et la réconciliation franco-allemande sur le partage des dépouilles africaines. Deux vautours ne peuvent se changer en colombes.

Au contraire, pour lui, le mauvais exemple français a entraîné la contagion des politiques de proie plus ou moins préparées par les traités secrets : l'Italie s'est servie en

Tripolitaine, la Russie et l'Angleterre se sont partagé la Perse, l'Autriche-Hongrie s'est saisie de la Bosnie-Herzégovine, et les Puissances vont ensuite se disputer le reste des Balkans. Cette primauté des rapports et des épreuves de force sur le droit international, cette surenchère des impérialismes, ont été dénoncées à de nombreuses reprises par Jaurès comme un risque majeur pouvant aboutir au déclenchement de la conflagration généralisée. Il le dit encore dans son célèbre et dernier discours de Vaise le 25 juillet 1914 : « Voilà, hélas ! notre part de responsabilités, et elle se précise si vous voulez bien songer que c'est la question de la Bosnie-Herzégovine qui est l'occasion de la lutte entre l'Autriche et la Serbie, et que nous, Français, quand l'Autriche annexait la Bosnie-Herzégovine nous n'avions pas le droit ni le moyen de leur opposer la moindre remontrance parce que nous étions engagés au Maroc et que nous avons besoin de nous faire pardonner notre propre péché en pardonnant les péchés des autres. Et alors notre ministre des Affaires étrangères disait à l'Autriche : « Nous vous passons la Bosnie-Herzégovine à condition que vous nous passiez le Maroc », et nous promentions nos offres de pénitence de puissance en puissance, de nation en nation, et nous disions à l'Italie : « Tu peux aller en Tripolitaine puisque je suis au Maroc ; tu peux voler à l'autre bout de la rue, puisque moi j'ai volé à l'extrémité. » Chaque peuple paraît à travers les rues de l'Europe avec sa petite torche à la main et maintenant voilà l'incendie¹³⁴. »

133. « Le Maroc à la Chambre », *Le Temps*, 30 juin 1912 *art. cit.*

134. *Pour la paix V*, p. 383-384

Jaurès avait proposé une autre voie, il avait rêvé d'une France irréprochable, tendant la main au Maroc en respectant son indépendance, attentive et amicale face à l'éveil des peuples dominés, fidèle aux grands principes qui fondaient la République et pouvant rendre crédible par son exemplarité le développement de l'arbitrage et de la régulation juridique des relations entre les États, pour impulser ainsi une politique de paix et d'entente internationale dont l'accord d'Algésiras aurait pu être le laboratoire.

En confrontant la réalité à ce rêve on ne peut évidemment que parler d'un échec. Pour l'histoire, pour l'avenir, la politique marocaine défendue par Jaurès, qu'on a peut-être un peu trop oubliée, porte un témoignage non seulement de générosité mais de lucidité et d'anticipation. Mais cette capacité à voir loin, en particulier en comprenant l'enjeu « civilisationnel » de l'éveil du monde musulman, et la nécessité de lui tendre la main, était de son temps la chose du monde la moins répandue.

Pour le présent de Jaurès, la politique marocaine qu'il défendait, même si elle n'aurait peut-être pas suffi à sauver la paix, était-elle réalisable ? Il eût été possible à la République de s'efforcer d'appliquer l'acte d'Algésiras sans l'outrepasser, mais il aurait fallu pour cela qu'elle fut moins malléable aux groupes de pression et intérêts coloniaux, moins inquiète aussi des réactions que pourrait susciter la

contradiction entre une relation sur un pied d'égalité, ou à peu près, avec un État marocain indépendant, et le maintien d'une mainmise coloniale sur nos départements algériens et notre protectorat tunisien.

Il est par ailleurs relativement possible de faire le compte dans cette campagne si ardente, si lucide, si élevée d'inspiration, d'un certain nombre d'ignorances, d'approximations, ou de retards dans l'information de Jaurès. Au début de son intervention, face à la politique de Delcassé, et bien qu'il n'ait jamais eu, même au temps où Delcassé était ministre du gouvernement Combes, beaucoup d'affinités avec lui, on pourrait dire qu'il l'a sous-estimé. En 1903-1904, moment où le ministre procède discrètement à ses grandes manœuvres diplomatiques, et met à place son système qui a entraîné un basculement diplomatique européen majeur, dans lequel la question marocaine a joué un grand rôle, Jaurès lui attribue essentiellement de la faiblesse de caractère, la tendance à céder au lobby colonial. Même au moment de la crise de Tanger et de la démission de Delcassé, s'il voit désormais dans l'ex-ministre des Affaires étrangères un acteur à part entière, et de son point de vue des plus funestes, il tend à dissocier sa politique marocaine, qu'il voit comme une tentative solitaire d'acquiescer le Maroc par en haut, par la voie diplomatique, de celle des militaires et du lobby colonial qui chercheraient à prendre le Maroc par en bas et par la force, sans voir la complémentarité des deux voies et très probablement

l'entente des différents acteurs avant le coup d'arrêt de Tanger et d'Algesiras. Il est vrai qu'il lui a longtemps manqué le dessous des cartes diplomatiques, le contenu et l'existence même des traités secrets ou des clauses secrètes.

Une autre lacune de l'information de Jaurès, qui est par ailleurs remarquable pour tout ce qui se passe sur le terrain colonial et militaire, concerne sans doute les questions économiques, financières et industrielles, du moins pour les tractations, les négociations, les rapports de force et les stratégies des grands intérêts qui s'intéressaient au Maroc. Jaurès l'a d'ailleurs lui-même reconnu dans son discours sur la ratification de l'accord Caillaux où il déclare ignorer les raisons de l'échec de l'entente des entreprises industrielles et financières françaises et allemandes prévue dans l'accord de 1909 et demande des éclaircissements à ce sujet¹³⁵.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler des thèses de Jean-Claude Allain qui soutient qu'il aurait longtemps existé, approximativement entre 1907 et 1911, au sein du groupe dirigeant, du cercle décisionnel qui a conduit avec discrétion la politique marocaine, une divergence entre une politique souple consciente des risques internationaux, voulant éviter la violation flagrante de l'acte d'Algesiras et de la convention franco-allemande de 1909 par un coup d'éclat

135. *Pour la paix IV*, p. 421 (discours à la Chambre du 20 décembre 1911).

militaire, et les partisans d'une politique active, d'un établissement rapide et s'il le fallait par la force de la domination de la France sur le Maroc.

Ce groupe des décideurs, ce cercle décisionnel, de quelques dizaines de personnes tout au plus, serait un groupe mixte comprenant des personnalités publiques, fonctionnaires en poste et hommes politiques exerçant une fonction ministérielle, et des personnes privées agissant pour le compte des entreprises industrielles ou financières. Même si elles n'ont pas forcément tiré toutes les ficelles, ces personnalités privées n'ont pas été identifiées par Jaurès, si leurs sociétés l'ont été un peu plus.

Il se peut toutefois que ces *distinguos* entre politique douce et politique active ne soient que secondaires, et qu'en fin de compte, on puisse parler d'un objectif de prise en main du Maroc par la France commun à tous les décideurs. Et l'on pourrait dire inversement que Jaurès a, lui, indiqué non pas une variante, mais une politique foncièrement différente qui était à la fois une politique de paix et une politique de principes.

Jaurès ne se résignait certainement pas à être simplement une grande voix, une grande conscience, une sorte de professeur de morale de la République qui réclamait que la France pratique « envers ceux qui sont forts une

politique de fierté, envers ceux qui sont plus faibles une politique de générosité et de justice¹³⁶ ». Il aurait voulu, il a tenté de faire en sorte, comme cela avait été le cas pour le règlement de l'affaire Dreyfus, que « les forces de raison, de justice, de civilisation et de paix » passent dans la réalité, « soient reconnues par les dirigeants eux-mêmes¹³⁷ » car il lui paraissait fondamental que « nous marquions les uns les autres, pour aujourd'hui et pour demain, pour le présent et pour l'avenir, pour la conduite du lendemain et les responsabilités du passé [...] les principes qui nous dirigent¹³⁸ ». Il a incontestablement échoué dans sa tentative pour modeler le présent. Mais ce rôle de « sentinelle de l'avenir » qui lui reste, et auquel il ne se résignait pas, continue de nous impressionner aujourd'hui.

Malgré l'importance primordiale des enjeux de la question marocaine pour la paix européenne, Jaurès n'a pas considéré comme secondaires la situation et le point de vue des colonisés. Il a compris comme peu de ses contemporains l'ont fait que l'humiliation et la mise en tutelle coloniale du monde musulman, à l'heure où il aurait fallu tendre la main aux forces de progrès se manifestant en son sein, représentait non seulement une injustice, une trahison des principes

universels, que la France prétendait par ailleurs incarner, mais une bombe à retardement risquant d'engendrer bien des rancœurs et des haines, et de favoriser l'essor ou la résurgence du fanatisme.

136. *Pour la paix IV*, p. 299 (discours à la Chambre du 14 mars 1911).

137. *Pour la paix V*, p. 91 (discours à la Chambre du 28 juin 1912).

138. *Ibidem*.

COLLECTION DIRIGÉE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

© ÉDITIONS FONDATION JEAN-JAURÈS
12, CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETS GRAPHICS
JUIN 2015

RÉMI FABRE

Jaurès ET LE MAROC UN LONG COMBAT POUR LA PAIX ET LE DROIT DES PEUPLES

Jaurès s'est opposé entre 1903 et 1913 à l'établissement du protectorat français sur le Maroc. Il a voulu éviter que la question marocaine n'entraîne un conflit avec l'Allemagne. Mais il a aussi critiqué, de plus en plus nettement, la politique de domination coloniale, et proposé de tendre la main aux forces de progrès au sein du monde musulman.

Rémi Fabre est professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris-Est (CRHEC). Il a publié notamment, *Les protestants en France depuis 1789*, Paris, La Découverte, 1999, et, *Francis de Pressensé et la défense des droits de l'Homme*, Rennes, PUR, 2004. Il prépare avec Gilles Candar l'édition chez Fayard du tome 9 des *Œuvres* de Jean Jaurès (1902-1904).

www.jean-jaures.org